

RAPPORT ANNUEL 2024



PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



I. Faits marquants 2024	3
II. Le territoire desservi	4
1. Une gestion multi-filières des déchets	4
a. Les obligations de l'intercommunalité	4
b. Les actions de l'intercommunalité	5
2. L'organisation générale	6
a. Périmètre d'exécution du service	6
b. Les moyens	6
c. Principaux équipements	6
d. Les prestataires de services et de fournitures	7
III. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	8
1. Le compostage individuel	8
2. Le compostage de proximité	8
3. Le lombricompostage	9
4. La Ressourcerie	9
5. La limitation des imprimés publicitaires	10
6. Prêt de matériel pour manifestations	10
IV. Comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux.	11
1. Objectifs régionaux Auvergne Rhône-Alpes	11
2. Objectifs nationaux	11
3. Comparaison	11
V. Les indicateurs techniques	12
1. La collecte	12
a. Les différents types de collecte et moyens	12
b. Évolution des tonnages	13
c. Répartition des tonnages par service de collecte	13
d. Ratios de production par habitant	13
e. Part des déchets assimilés	14
2. Le traitement	14
a. Filières de valorisation et de traitement	14
b. L'intercommunalité, adhérente au SIVALOR	15
c. Évolution par filière de traitement	15

3. Résultats 2024 par service	17
a. Les déchèteries	17
b. Collecte « Allô encombrants »	20
c. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	21
d. Collecte sélective des emballages et papiers ménagers	22
e. Collecte des cartons DIB en porte-à-porte	24
f. Collecte séparée des déchets alimentaires	24
g. Fourniture et maintenance des bacs	25
h. Fourniture, pose et maintenance des conteneurs (semi-)enterrés	25
i. Collecte et gestion des incivilités	26
j. Plateformes de compostage du Pays de Gex	26
k. UVE de Valsérhône	27
l. Décharges de Baraty, Pougny et Saint-Jean-de-Gonville	28
VI. Les indicateurs financiers	29
1. Vision globale des dépenses budgétaires 2024	29
a. Les dépenses de fonctionnement	29
b. Les dépenses d'investissement	30
c. Rémunération des marchés de prestation de service	30
d. Contribution versée au SIVALOR	30
2. Le mode de financement	30
a. Les recettes	30
b. Facturation de la redevance incitative	31
c. Ratios	31
3. Gestion de la redevance incitative	32
VII. La communication	32
VIII. Glossaire	34
IX. Annexes	35
Annexe 1 – Répartition des habitants sur le territoire	36
Annexe 2 - Les services de collecte par commune	37
Annexe 3 - Filières de transformation des déchets collectés en déchèteries	38
Annexe 4 - Planning des collectes	39



I. Faits marquants 2024

Évolutions du service apporté aux usagers et actions de sensibilisation

- L'expérimentation, prévue sur une année, de la collecte séparée des déchets alimentaires, auprès de 1800 foyers en habitat dense, a été menée à son terme. Les résultats positifs de participation et de qualité de tri ont permis au Conseil communautaire de décider de la poursuite de cette collecte. Le déploiement est prévu pour couvrir 5000 foyers dans les deux prochaines années et constitue une étape importante vers une meilleure gestion des déchets alimentaires, en répondant aux obligations de tri à la source.
- La formation des foyers qui accompagne la distribution de composteurs et de lombricomposteurs est essentielle pour encourager la réduction des déchets organiques. En 2024, la tenue de 11 sessions de distribution/formation a permis d'équiper 1125 nouveaux foyers. L'installation de 31 nouveaux sites de compostage collectif et l'inauguration du premier pavillon de compostage de grande capacité à Divonne-les-Bains sont des étapes significatives pour promouvoir des pratiques durables. Cela permet non seulement de recycler localement de nombreux déchets organiques, mais aussi de créer un lien entre les participants autour d'une cause commune.
- Tout au long de l'année, les animateurs de l'Agglo ont mené 36 actions de sensibilisation variées sur l'ensemble du Pays de Gex. Ces initiatives comprenaient la tenue de stands lors d'événements locaux, des permanences organisées dans les déchèteries et des campagnes de sensibilisation en porte-à-porte dans les immeubles. Par ailleurs, 34 structures organisatrices de manifestations ont reçu du matériel en prêt pour optimiser le tri et la réduction de leurs déchets.
- Les services ont développé le site internet dédié aux déchets www.mesdechets.paysdegex.fr. Ce nouveau site permet de retrouver toutes les informations utiles à la gestion quotidienne des déchets et les lieux de dépôt. De plus, il regroupe toutes les démarches administratives à effectuer auprès du service grâce à des formulaires en ligne ; le site est opérationnel depuis le 1er janvier 2025.

- La médiatrice a mis en place des enquêtes de terrain systématiques. Elles visent à détecter les usagers qui ont omis de se déclarer auprès du service à leur arrivée, afin d'établir la facturation de la redevance. Les 18 premières enquêtes, portant sur 3122 logements contrôlés, ont ciblé les sites de collecte les plus problématiques en termes d'incivilités.
- La collecte de proximité des déchets verts sur la plateforme dite « Capricorne » de Divonne-les-Bains a été maintenue, bien que le risque de contamination par l'insecte ait été levé.

Évolution de l'organisation interne et optimisation des moyens

- Les services ont préparé le renouvellement du marché de prestations de services pour les collectes de déchets. Ce marché concerne la collecte en porte-à-porte et en conteneurs (semi-)enterrés des ordures ménagères et assimilées, la collecte en porte-à-porte des emballages ménagers (multi-matériaux), des cartons des professionnels (avec un nouveau périmètre) et des cartons bruns ménagers en apport volontaire. Il inclut également la collecte séparée en apport volontaire des biodéchets. Ce nouveau marché a débuté en janvier 2025 pour une durée ferme de 6 ans. Une des caractéristiques importantes est que les nouveaux camions de collecte fonctionneront tous au bio-carburant, avec l'objectif de diminuer de 80% les émissions de gaz à effet de serre.
- Un plan d'actions a été élaboré à travers 12 fiches-actions. Ces fiches concrétisent les orientations décidées lors du Conseil communautaire d'octobre 2023, suite à l'étude portant sur la continuité de la redevance incitative et l'optimisation des collectes. En 2024, les premières mesures mises en œuvre ont concerné la communication, l'information et la relation de proximité avec les usagers, ainsi que la préparation au déploiement de nouvelles collectes, notamment celles des cartons des ménages. La réflexion engagée sur la refonte de la grille tarifaire de la redevance se poursuivra en 2025. Par ailleurs, un rapprochement avec les bailleurs et les communes a été initié en 2024 sur la thématique des déchets. Cela s'est traduit par des échanges avec les référents nommés par chaque commune, l'édition de fiches pratiques et des concertations pour la pose au cas par cas de nouveaux conteneurs (semi-)enterrés.



- Le service a bénéficié d'un renfort de deux agents pour améliorer la relation avec les usagers et la sensibilisation au tri. La médiatrice de proximité et l'animateur du tri sont arrivés courant du deuxième semestre 2024.

Actions de prévention réduire les déchets

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2026, approuvé en avril 2022, met en œuvre des actions de réduction de déchets et d'économie circulaire. Parmi ses actions « phare » figurent la mise en œuvre et le suivi du compostage de proximité (via l'appel à projet AURABIODEC), ainsi que le réemploi d'objets de seconde main grâce à l'exploitation de la ressourcerie intercommunale d'Ornex, qui exerce depuis 3 ans. Un nouveau point de collecte a été installé à la déchèterie de Péron. L'activité de la ressourcerie permet de détourner des filières classiques de traitement des déchets, des objets de la vie courante en leur offrant une seconde vie. La recette des ventes en magasin est en hausse, tout comme les tonnages collectés qui atteignent 219 tonnes, soit une augmentation de 11% par rapport à 2023. De plus, la ressourcerie a organisé 109 animations qui ont accueilli 1700 enfants et adultes.

Les projets

Les études environnementales pour le projet de nouvelle déchèterie à Divonne-les-Bains et l'extension de celle de Péron se sont poursuivies, avec la définition de mesures compensatoires. Parallèlement, face à la difficulté d'implanter de nouveaux sites et conformément aux objectifs de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), un nouveau schéma de déploiement des déchèteries a été adopté fin 2023. Ce schéma prévoit le réaménagement du site de Versonnex dans le but de maintenir son exploitation à long terme.

II. Le territoire desservi

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex regroupe 27 communes (dont 3 situées dans la vallée de la Valserine) et compte 110 115 habitants¹ répartis sur près de 400 km².

Voir Annexe 1
Répartition des habitants sur le territoire

1. Une gestion multi-filières des déchets

a. Les obligations de l'intercommunalité

De par ses statuts, la Communauté d'agglomération est chargée de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Les différents services mis en œuvre permettent de collecter la totalité des catégories de déchets ménagers qu'une intercommunalité doit obligatoirement assumer. Les services sont également ouverts aux déchets assimilés et à une certaine partie des DIB-DAC, qui restent cependant de la responsabilité de leur producteur.

Les dispositions de l'article 2 de la loi du 15 juillet 1975 modifiée, qui définit le service d'élimination des déchets des ménages, circonscrivent le service public local aux déchets des ménages quelle que soit leur nature. La collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers constituent donc une obligation pour l'intercommunalité.

En revanche, le service de collecte ou de traitement effectué pour les autres déchets, déchets assimilés et déchets Industriels Banals (DIB-DAC), reste facultatif. Les articles L.2224-14 et R.2224-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulent que la collectivité peut assurer également l'élimination des autres déchets (commerces, artisans, services, établissements publics ...), qui « eu égard à leur caractéristique et à leur quantité, ne nécessitent aucune sujétion technique particulière de collecte et de traitement. Cette possibilité se limite aux déchets non dangereux ».

¹ Source : population DGF 2024 de l'INSEE

b. Les actions de l'intercommunalité

Depuis la mise en place des premières structures intercommunales (1992), les élus du Pays de Gex ont mené une politique environnementale de gestion des déchets résolument tournée vers le recyclage et la valorisation. Cette politique, initiée par le SIVU DE L'EST GESSIEN, a été poursuivie et développée par l'intercommunalité, pour qu'un déchet devienne le plus souvent possible un produit valorisable.

Ci-contre, l'historique des principales évolutions des schémas de collecte et de gestion :



2. L'organisation générale

a. Périmètre d'exécution du service

Les 110 115 habitants (+2,8 %) ainsi que les 2261 artisans/commerçants et les administrations et communes du Pays de Gex bénéficient des différents services de collecte (voir V.1.a). Cependant, en raison du contexte géographique, touristique et de l'antériorité de certaines collectes spécifiques, 4 communes bénéficient de services spécifiques :

Mijoux et Lélex : la collecte des ordures ménagères est réalisée en conteneurs semi-enterrés avec des fréquences adaptées à la saison touristique. Le service de la déchèterie mobile de la Valserine est actif 8 mois de l'année selon une fréquence bimensuelle. La collecte de deux hameaux de la commune de Lajoux, limitrophes, est effectuée par l'Agglo dans le cadre d'une convention passée avec le SICTOM du Haut-Jura.

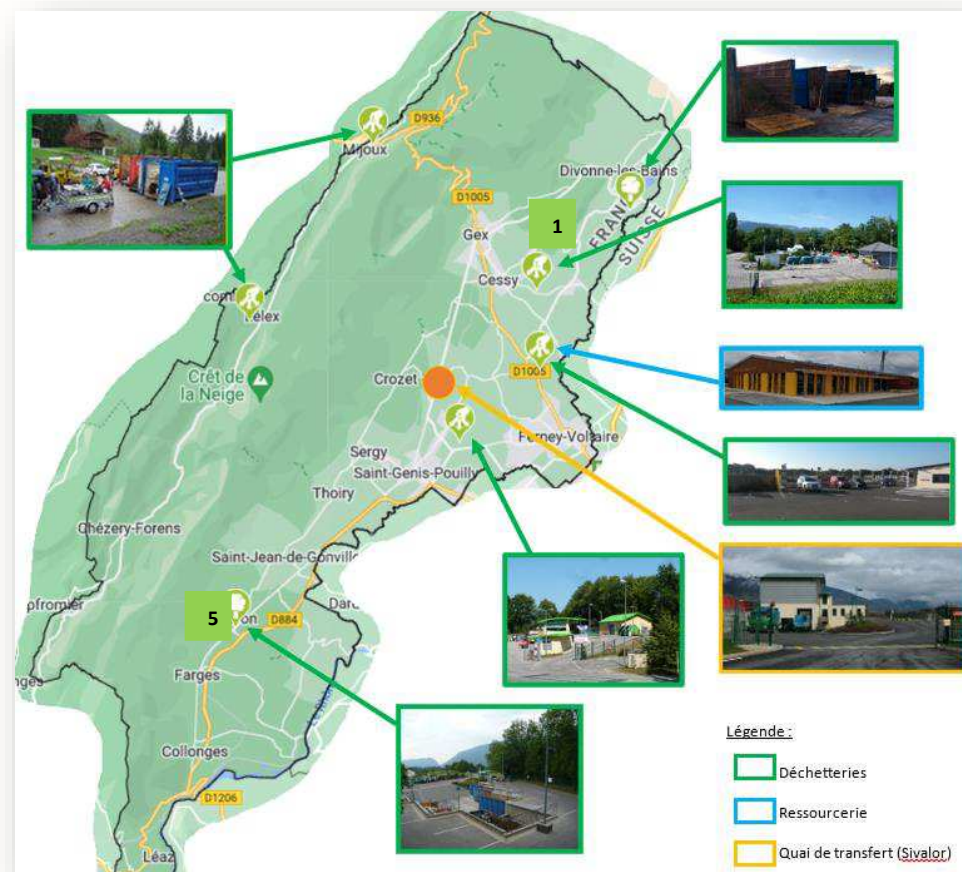
Léaz et Chézery-Forens : Par convention, les 1442 habitants de Léaz et Chézery-Forens ont accès aux déchèteries de la Communauté de Communes de Terre Valserhône.

b. Les moyens

Pour réaliser la collecte et le traitement des déchets, Pays de Gex agglo exécute les services en régie, fait appel à des prestataires privés ou délègue certaines compétences au SIVALOR ainsi qu'à des éco-organismes.

Pour assurer les services en régie et le suivi des prestataires, le service Gestion et Valorisation des Déchets de l'Agglo est composé de 38 agents répartis sur différents sites. La comptabilité et la communication sont assurées par les services situés au siège administratif de l'Agglo à Gex.

c. Principaux équipements



Plateformes de compostage :



5 - Plateforme compostage Baraty



1-Plateforme compostage Versonnex

d. Les prestataires de services et de fournitures

Plusieurs marchés de prestations de services et de fournitures sont passés par l'Agglo du Pays de Gex pour les équipements, l'exécution des collectes ou de traitement demandant des moyens techniques spécifiques. La Ressourcerie est exploitée par un contrat de concession.

Nom	Prestations	Marchés en cours et montant sur la durée totale (€HT)
TRADIM (Paris, 75)	Solution logicielle d'hébergement de la base de données, de facturation de la redevance incitative et des droits de dépôts en déchèterie	Juillet 2018 / durée 5,5 ans +2 (201,2 K€)
SUEZ CENTRE EST (Chambéry-73), (Agence de St Genis Pouilly 01)	- Collecte en porte-à-porte : OMR et assimilés, collecte sélective des immeubles, DIB-DAC cartons - Collecte en conteneurs semi-enterrés (de proximité)	Janvier 2019 / durée 4 ans+2 Avenant août 2021 : collecte des dépôts irréguliers au pied des CSE Avenant mars 2023 : ECT & biodéchets (11,984 M€)
PACKMAT SYSTEM SAS (70)	Fourniture d'engins mobiles de compaction pour déchèteries	Mars 2020 / durée 4 ans Minimum 300 000 € (accord-cadre)
ALFA 3A (01)	Exploitation de la Ressourcerie intercommunale du Pays de Gex	Contrat de concession novembre 2021 /durée 8 ans (1,995 M€)
CORUS (Lyon, 69/Annecy, 74)	Éditique : impression et envoi des factures de redevance	Novembre 2021 / durée 1an et 2 mois + 3 ans (275 k€)
FABRIQUE DES GAVOTTES (Bois d'Amont, 39)	Fourniture des composteurs bois	Décembre 2022 / durée 4 ans (790K€) Cession de l'activité composteurs à Gardigame SAS en juin 2023
QUADRIA (St Jean d'Illac, 33)	Fourniture des bioseaux	Décembre 2022 / durée 4 ans (40K€)
SUEZ CENTRE EST/NABAFFA (Agence de St Genis Pouilly, 01)	Évacuation des bennes déchets encombrants, déchets verts, gravats, bois, ferrailles...des déchèteries vers les filières recyclage/traitement (lot 2)	Juillet 2023 / durée 3 ans+1 (8,329 M€)

TRIADIS (Beaufort, 39)	Évacuation des DDM des déchèteries vers les filières spécifiques (lot1)	Juillet 2023 / durée 3 ans+1 (610 k€)
SULO (St Priest-69)	Maintenance, entretien des conteneurs semi -enterrés (de proximité) - Lot 1	Juillet 2023 / durée 3 ans+1 (1,761 M€)
CHABLAIS SERVICE PROPRETE (74)	Lavage des conteneurs semi-enterrés (de proximité) - Lot 2	Juillet 2023 / durée 3 ans+1 (1,428 M€)

III. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) permet d'orienter la politique publique du cycle des déchets vers l'économie circulaire et l'intégration de la prévention des déchets, en amont des étapes de collecte et de traitement des déchets.

Les actions énoncées dans le PLPDMA 2021-2026 de Pays de Gex agglo sont programmées pour être déployées progressivement tout au long des 5 années du programme. En 2024, grâce au contexte réglementaire favorable et à l'embauche d'un nouvel animateur, les actions s'intensifient.

1. Le compostage individuel

Cette pratique permet de composter les biodéchets (déchets de cuisine d'origine végétale et déchets de jardin) afin que les premiers ne soient plus collectés avec les ordures ménagères et que les seconds ne soient plus transportés systématiquement en déchèterie.

Afin d'encourager cette pratique, l'intercommunalité met à disposition gratuitement un composteur aux foyers en faisant la demande ainsi qu'un guide du compostage. Elle remplace gratuitement les composteurs délivrés il y a plus de 10 ans. Depuis 2016, les usagers ont également la possibilité d'acheter un second composteur.

En 2023, la Fabrique des Gavottes à Bois d'Amont, titulaire du marché de fourniture des composteurs a cédé son activité à la société Gardigame située à Cormoranche-sur-Saône. Les composteurs sont en bois et répondent au label « Produit du Parc Naturel Régional du Haut-Jura » et à la norme NF Environnement.



Composteur individuel

Depuis le début de l'opération en 2003, **16 562 composteurs ont été distribués** (dont **1 022 en 2024** : 37 demandes d'achat et 190 demandes de remplacement

car composteurs de plus de 10 ans). Quatre volumes sont disponibles pour répondre aux différents besoins des utilisateurs : 300, 400, 570 et 820 litres.

En 2024, 49 sessions d'information et stands sur le compostage ont été organisées dans les locaux de Pays de Gex agglo à Préveissin-Moëns ou lors d'événements dans les communes. Les distributions des équipements ont lieu régulièrement.

Selon l'ADEME, un composteur réduit en moyenne de 150 kg à 185 kg/hab./an les quantités de déchets à la charge de l'intercommunalité. Les composteurs distribués en 2024 ont permis d'éviter à minima 352 tonnes de déchets à traiter.



Communication : guides, réunions d'information et stands

2. Le compostage de proximité

L'intercommunalité a souhaité rendre possible ce geste de prévention des déchets aux usagers n'ayant pas de jardin individuel.

C'est pourquoi depuis 2012, l'Agglo (en partenariat avec le SIVALOR) accompagne les projets de compostage collectif.



Site de compostage collectif composé de plusieurs composteurs dont 1 renforcé

En fonction des besoins, un ou plusieurs composteurs sont installés sur un espace vert commun de la copropriété. Certains professionnels et administrations bénéficient également de ces équipements (écoles, hôtels, etc.).

Au démarrage, une réunion d'information est organisée sur la copropriété avec distribution d'un bioseau pour les volontaires (marché de fourniture accordé en 2022 à la société Quadria). Un suivi terrain est assuré régulièrement par le SIVALOR la première année.

En 2024, **31 nouveaux sites ont bénéficié de composteurs collectifs** et de cet accompagnement :

- 17 immeubles²
- 9 établissements privés ou publics
- 4 quartiers à Divonne-les-Bains dont 1 équipé d'un pavillon de compostage, nouveau matériel inauguré en novembre 2024



Inauguration du pavillon de compostage du quartier St Gix/Villard/Plan – 5 novembre 2024

Au total, **208 sites** sont actuellement en fonctionnement sur le territoire.

Selon l'ADEME, la quantité de déchets de cuisine compostables (préparations et restes de repas) est estimée à environ 75 kg/hab. participant/an. En 2024, les nouveaux sites de compostage collectif ont permis d'éviter la production de 25 tonnes de déchets.

² Dans les immeubles, on estime le taux de participation des foyers entre 60% à 70%.

3. Le lombricompostage

Le lombricompostage est une alternative au compostage pour les usagers n'ayant pas la possibilité d'installer de composteur individuel ou collectif.

En 2024, **107 foyers** ont récupéré un lombricomposteur lors de l'une des **9 réunions** de distribution et d'information proposées.



Lombricomposteur et guide

Fin 2024, **454 foyers** sont équipés d'un lombricomposteur (891 lombricomposteurs ont été distribués au total).

Selon les estimations de l'ADEME, la mise en place des nouveaux lombricomposteurs en 2024 a permis d'éviter le traitement de 9,8 tonnes supplémentaires de déchets (40 kg/hab./an).

4. La Ressourcerie

Souhaitant concilier l'objectif de réduction des déchets ménagers avec les problématiques d'insertion professionnelle et sociale, Pays de Gex agglo œuvre depuis 2013 afin de favoriser les pratiques liées au réemploi sur le territoire.

Dès 2016, la création d'une Ressourcerie a été inscrite dans le programme d'actions du service gestion et valorisation des déchets 2015-2019 puis dans le Programme Local de Prévention des Déchets 2021-2026.



Ressourcerie
Du Pays de Gex

Ainsi, un bâtiment de 2 000 m² a été construit par l'intercommunalité à Ornex sur une parcelle contiguë à la nouvelle déchèterie intercommunale.

L'exploitation de la Ressourcerie est confiée depuis le 1^{er} novembre 2021 et pour 8 ans, via un contrat de concession de service public, à ALFA3A, structure d'insertion par l'activité économique.

La Ressourcerie assure 4 missions principales : la collecte, la valorisation (nettoyage, vérification, remise en état, relooking, etc.), la vente et la sensibilisation au développement durable. Chaque objet est trié, pesé, testé, réparé, rénové, nettoyé avant sa deuxième vie.

En 2024 :

- 221 tonnes d'objets et de mobilier ont été collectées pour le réemploi :
 - 27 tonnes d'objets ont été détournées des filières classiques de la déchèterie grâce à la collecte des objets réemployables dans les déchèteries de Saint-Genis-Pouilly et Péron
 - 152 tonnes ont été déposées par les usagers directement sur le site de la Ressourcerie
 - 42 tonnes ont été collectés via le service de collecte des objets à domicile en vue du réemploi
- 154 tonnes ont été vendues à la boutique de la Ressourcerie
- 22 000 clients ont fréquenté la boutique
- 110 animations de sensibilisation au Développement Durable ont été organisées

Fin 2024, ALFA3A employait 20 salariés en insertion (15 en ACI³ et 5 en EI⁴) et 9 permanents.

³ ACI : Atelier Chantier d'Insertion

⁴ EI : Entreprise d'Insertion

5. La limitation des imprimés publicitaires

L'ambition de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex à travers la campagne de sensibilisation « Stop pub » est de réduire la quantité de courriers non adressés (environ 40 kg reçus annuellement par chaque foyer).



*Autocollant stop pub
disponibles sur
demande*

Avec l'autocollant, les informations des collectivités et intercommunalités (mairies, Communauté d'agglomération etc.) et les publicités adressées continuent à être distribuées. Depuis 2012, cet autocollant est disponible dans toutes les mairies du Pays de Gex et aux accueils de la Communauté d'Agglomération.

À ce jour, 31 314⁵ autocollants sont recensés sur les boîtes aux lettres du Pays de Gex, soit 60,53 % des boîtes aux lettres.

6. Prêt de matériel pour manifestations

En 2024 :

- 34 organisateurs de manifestations ont sollicité l'intercommunalité pour la mise à disposition temporaire de bacs DIB ou de bacs de tri
- 3 organisateurs de « nettoyages de printemps » ont bénéficié du prêt de pinces et/ou de la mise à disposition gratuite d'une benne de 15 m³
- 7 organisateurs ont bénéficié du prêt de gobelets réutilisables



bacs pour les déchets non recyclables
(770 litres) - facturé(s) à la levée



bacs pour les emballages recyclables
(papiers, cartonnages, emballages plastique
et aluminium), en vrac (240 litres)



Gobelets
réutilisables

⁵ Source : La Poste, mai 2025

IV. Comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux

1. Objectifs régionaux Auvergne Rhône-Alpes

Les objectifs sont fixés au travers du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ainsi que du Plan Régional en faveur de l'économie Circulaire (PRAEC), tous deux adoptés par la Région Auvergne Rhône-Alpes le 19 décembre 2019 et intégrés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé par la Région le 20 décembre 2019.

Les axes prioritaires sont les suivants :

- Réduire à la source, en stabilisant la production de déchets malgré la croissance démographique et économique. L'objectif est de **réduire de 12% le gisement des déchets ménagers et assimilés et déchets d'activité économique d'ici à 2031** (soit -50 kg par an et par habitant par rapport à 2015) ;
- Développer fortement la valorisation matière des déchets pour atteindre un **taux de valorisation de 65% en 2025 et 70% d'ici à 2031** (54% en 2015) pour les DNDNI et un taux de 77% pour les déchets du BTP en 2031 (74% en 2016) ;
- **Réduire l'enfouissement de 50% dès 2025.**

2. Objectifs nationaux

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) - 17/08/2015

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets stipule que les intercommunalités doivent désormais comparer leurs performances avec les objectifs nationaux. Il convient donc de comparer les résultats de l'Agglo avec les objectifs de la LTECV dont l'année de référence est 2010.

La loi n°2020-105 de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), présente de nombreuses mesures à

l'encontre de tous les acteurs concernés, pour réduire la production de déchets et fixe de nouvelles échéances et objectifs de tri, de valorisation et de réduction.

3. Comparaison

La gestion mise en place par l'Agglo permet globalement de respecter les objectifs de valorisation et de réduction des déchets. La diminution des DMA anticipe les objectifs de 2030 de la loi AGEC.

Les objectifs de valorisation du SRADDET sont respectés, et un nouveau palier devra être franchi en 2025 au regard des objectifs de la loi LTECV.

À noter que le recul 2022 du taux de valorisation selon le PRPGD/SRADDET AURA s'explique par le résultat partiel de valorisation des mâchefers suite à l'arrêt technique de l'UVE. La baisse du taux de mise en décharge est à relativiser dans la mesure où les tonnages avaient déjà fortement baissé avant l'année de référence 2010 (-40%).

	Données Pays de Gex Agglo						Objectifs à atteindre		
	2010	2015	2021	2022	2023	2024	LTECV (base 2010)	AGEC (base 2010)	SRADDET AURA (base 2015)
Taux valorisation matière et organique	48%	52%	56% *64%	55% *56%	56% *63%	59% *67%	55% en 2020 65% en 2025	/	* 65% en 2025 70% en 2031
Évolution DMA kg/habitant	-	-12%	-11% / 2010 +1 % / 2015	-17,5% / 2010 -5,4% / 2015	-19,2% / 2010 -8 % / 2015	-14,3% / 2010 -1,5% / 2015	-10% en 2020	-15% en 2030	-12% en 2031 -50 kg/hab./an
Évolution taux de mise en décharge	-	37%	+73% / 2010 +26% / 2015	+56% / 2010 13,3% / 2015	+17,5% / 2010 -14,5% / 2015	+14% / 2010 -17% / 2015	-30% en 2020 -50% en 2025		-50% en 2025

Basé sur la quantité produite de déchets non dangereux non inertes (hors gravats, piles et DMS) et hors DEEE pour PRPGD/SRADDET AURA

* intégration de la valorisation des mâchefers uniquement pour le PRPGD/SRADDET AURA

V. Les indicateurs techniques

1. La collecte

a. Les différents types de collecte et moyens

Les différents déchets sont collectés selon plusieurs modes de collecte complémentaires :

Déchets	Mode de collecte	Conditions
Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés	Porte-à-Porte (PAP), en bac roulant, 1 à 2x/semaine CSE de proximité avec badge d'accès ⁶ 1x/semaine voire plus si nécessaire	Bacs pucés Badges
Cartons DIB des commerces	PAP sur 12 communes 1x/semaine en ZAE et centre-ville En déchèteries	2m ³ maximum par ramassage
Emballages ménagers recyclables en 3 flux (hors verre PAP)	PAP sur 17 communes 1x/semaine Apport Volontaire aux points verts En déchèteries	6 logements et + pour le PAP
Encombrants ménagers	En déchèteries PAP sur inscription	Sur appel « Allô encombrants » ou formulaire site
Déchets verts	En déchèteries Plateforme capricorne Plateformes de compostage	
Déchets de bricolage divers et déchets assimilés	En déchèteries	Condition de volume selon les flux
Déchets Ménagers Spéciaux	En déchèteries	
Déchets d'équipements électriques et électroniques	En déchèteries	
Déchets alimentaires (expérimentation)	En borne d'apport volontaire avec badge d'accès	Badges

⁶ Adaptation des moyens sur Mijoux et Lélex : fourniture de sacs prépayés

Les bennes de collecte mises en service par SUEZ sont conformes aux normes Euro 6 et possèdent des équipements techniques permettant de réduire la consommation de carburant.



Benne de collecte

L'intercommunalité assure aussi :

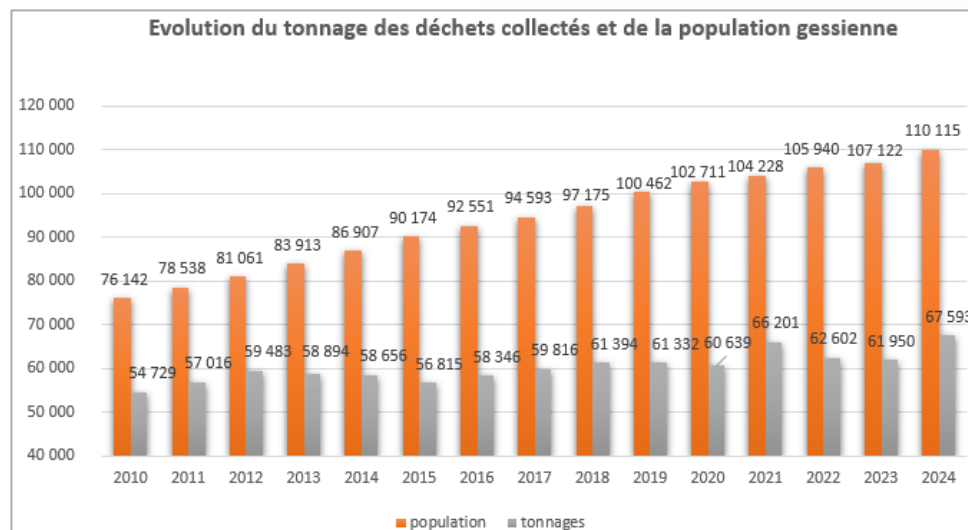
- La **fourniture et la maintenance des bacs** OMR, DIB-DAC, cartons et tri sélectif, ainsi que la maintenance et le lavage des conteneurs de proximité
- La **fourniture et maintenance des bornes** de collecte des déchets alimentaire (abri-bac), lavage
- La **mise à disposition de bennes** pour des opérations exceptionnelles (nettoyages de printemps, gens du voyage, etc.) et pour les dépôts sauvages.
- La **collecte des dépôts irréguliers** au pied des conteneurs (semi)-enterrés d'OMR, et colonnes de tri.
- Un rôle de conseil et de vérification des **permis de construire** pour l'application du règlement de collecte - emplacements et dimensionnement des points de ramassage des conteneurs (semi)enterrés de proximité.
- L'**information et la sensibilisation** aux bons gestes de tri sélectif et de réduction des déchets, ainsi que sur la valorisation (avec l'aide des ambassadeurs du tri et du compostage du SIVALOR).
- La fourniture de **composteurs et de lombricomposteurs**.

Les conditions d'exécution des collectes sont précisées par 2 arrêtés communautaires : « *Règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Pays de Gex* » et « *Règlement intérieur des déchèteries intercommunales du Pays de Gex* ». Ils sont consultables sur le site internet de l'Agglo.

Voir Annexe 2
Les services de collecte par commune

b. Évolution des tonnages

Tous déchets confondus, ce sont **67 593 tonnes** de déchets qui ont été collectées en 2024, soit une hausse de 9,1% par rapport à 2023.



Après deux années consécutives de baisse globale des tonnages collectés en 2022 et 2023, on observe une nette augmentation en 2024 principalement due :

- Aux tonnages des déchèteries : +7,9%,
- Aux tonnages des déchets verts : +27,9%.

Le tonnage des OMR collectées en 2024 a légèrement augmenté (+1,6%).

Enfin après deux années de recul, la mise en œuvre des extensions de consignes de tri à tous les emballages plastiques au 1^{er} janvier 2023 avait enclenché une nette reprise à la hausse des tonnages de la collecte sélective des emballages et papiers qui se poursuit en 2024 (+3.2%). Le verre, contrairement à 2023, est en baisse sur 2024. La collecte de cartons des professionnels, après des hausses constantes des quantités collectées diminue en 2024.

c. Répartition des tonnages par service de collecte

Type de déchet	Tonnages			Évolution
	2022	2023	2024	2023 à 2024
Ordures Ménagères et assimilées ⁽¹⁾	18 251	18 376	18 673	+1,6%
DIB cartons / PAP	523	518	430	-17%
Encombrants ménagers /PAP	47	39	45	+ 15,38 %
Déchets verts /plateformes de compostage ⁽²⁾	13 609	12 764	16 325	+27,9%
Déchèteries principales et mobile ⁽³⁾	25 161	24 422	26 356	+7,9%
Points verts ⁽⁴⁾	7 053	7 928	8 281	+4,4%
Collecte sélective en PAP ⁽⁵⁾	775	767	719	-6,2%

⁽¹⁾ en porte-à-porte et en CSE

⁽²⁾ apports directs aux plateformes de compostage

⁽³⁾ yc les points verts présents sur les sites et les apports « Allô Encombrants »

⁽⁴⁾ sauf les points verts des 4 déchèteries

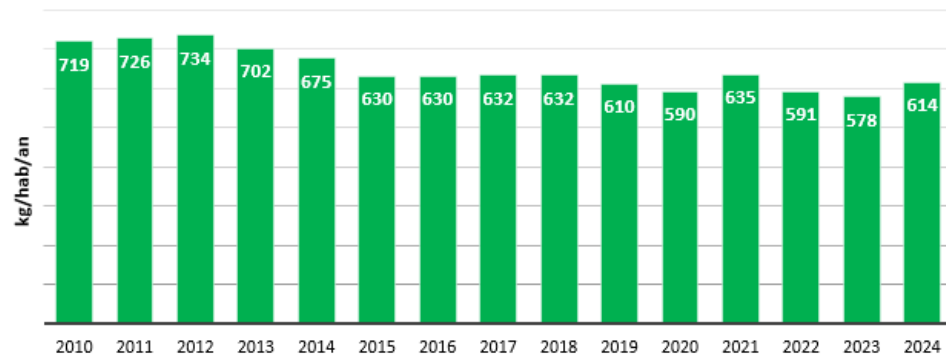
⁽⁵⁾ collecte du verre à 100% en apport volontaire depuis 2020

d. Ratios de production par habitant

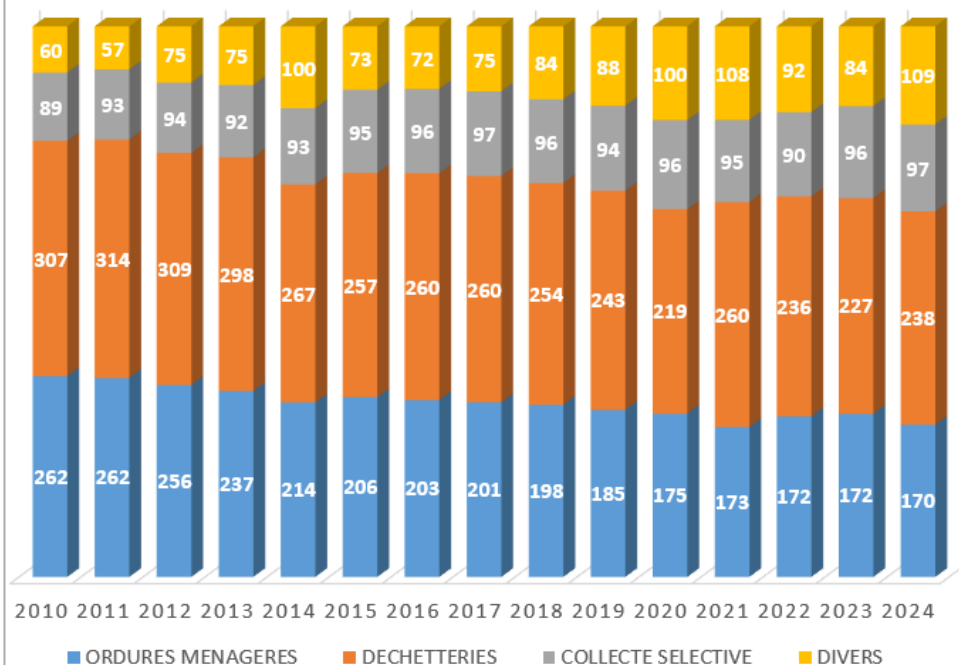
La production globale de déchets par habitant, sous l'effet de la redevance incitative et des actions de prévention, a sensiblement diminué de 2013 à 2016. Elle s'est ensuite stabilisée jusqu'en 2018 puis a diminué à nouveau durant deux années consécutives (dont le creux de l'année de crise sanitaire). On observe un pic de production en 2021 avant une nouvelle baisse en 2022 et en 2023. En 2024, le ratio par habitant remonte à 614 kg/hab./an.



Production globale de déchets par habitant du Pays de Gex



EVOLUTION DES DÉCHETS EN KG/HAB/AN



Pour la 7ème année consécutive, la quantité moyenne d’ordures ménagères par habitant est inférieure au seuil des 200 kg/hab./an. Elle est de 169,6 kg/hab./an soit une diminution de -1,1% entre 2023 et 2024.

La performance globale de tri par habitant y compris les gros cartons, est en légère hausse (+0,4%) en raison de la baisse du verre alors que les quantités d’emballages (flux multimatériaux) continuent à augmenter. Le ratio de collecte en déchèteries augmente de 5,1% pour s’établir à 238 kg/hab./an.

e. Part des déchets assimilés

	Professionnels (t)	Global (t)	% professionnels
Déchèteries	2261	26 219	8,6%
Apports directs plateformes de compostage ⁷	1880	11 448	16,4%
Points verts	Non estimé		
OMR ⁸	3062	18 673	16,4%
Cartons	430	430	100%
Total tonnages 2024	7633	67593	11,3%

La part des déchets professionnels est en légère diminution en 2024.

2. Le traitement

a. Filières de valorisation et de traitement

La destination des déchets et leur mode de traitement sont différents selon leur nature et sont valorisés selon 3 modes complémentaires :

- La valorisation matière
- La valorisation organique
- La valorisation énergétique

⁷ Les apports des professionnels sur la plateforme « capricorne » sont estimés au volume

⁸ Estimations sur la base du volume collecté

Type de déchets	Destination	Valorisation
Ordures ménagères incinérables	UVE de Valserhône via quai de transfert de Crozet	Valorisation énergétique
Encombrants collectés en déchèteries	UVE de Valserhône via quai de transfert de Crozet	Valorisation énergétique
Déchets recyclables	Centres de tri	Valorisation matière
Déchets verts	Plateforme de compostage de Versonnex et Péron	Valorisation organique
DMS	Mêmes filières de traitements spécifiques aux déchets industriels dangereux	Incinération ou valorisation matière
DEEE	Filières de recyclage ou de traitements spécifiques	Valorisation matière ou énergétique
Déchets inertes	25% envoyés en centre de stockage pour matériaux inertes du Pays de Gex	75% réutilisés en travaux publics
Déchets résiduels non incinérables	Centre de stockage (ISDND) de Satolas (38) ou de Roche la Molière (42)	

b. L'intercommunalité, adhérente au SIVALOR

Le Syndicat Intercommunal de VALORisation (SIVALOR) regroupe 455 000 habitants⁹ répartis sur 163 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie.

⁹ Source : population DGF 2024 de l'INSEE



Quai de Transfert de Crozet

La compétence du traitement des déchets verts a été déléguée en 2000 au SIVALOR. Au 1^{er} septembre 2000, AWT a été retenu comme prestataire pour la gestion de la plateforme de compostage de Versonnex puis de celle de Baraty à son ouverture en 2011. Il a été reconduit en septembre 2020 puis en 2024 pour l'exploitation des deux plateformes.



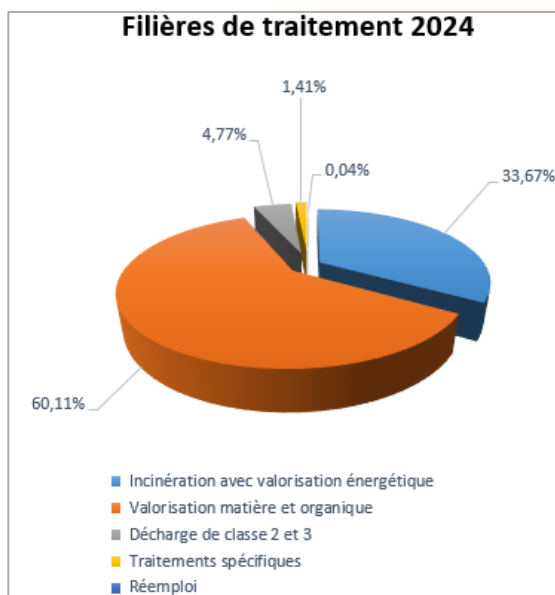
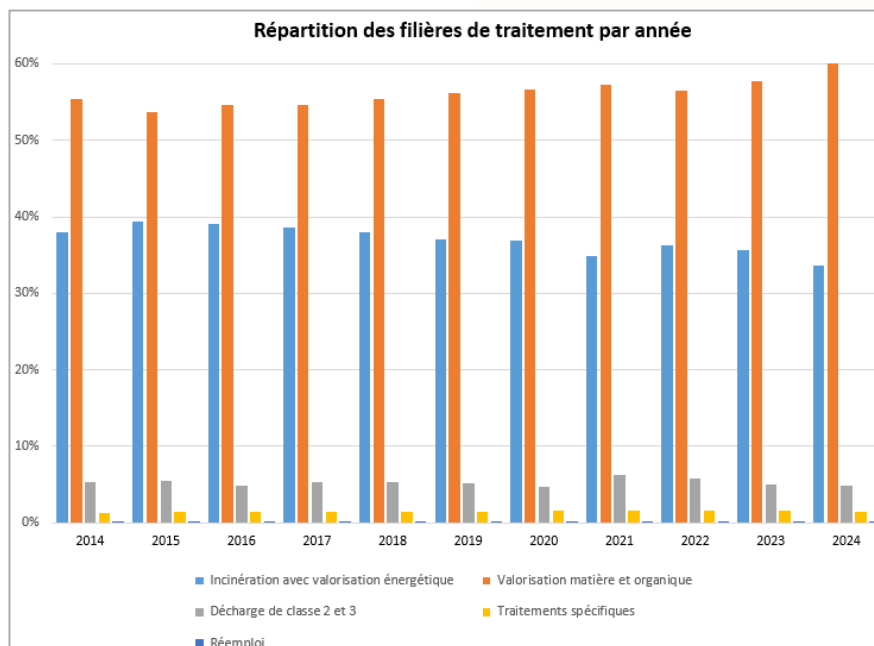
Plateforme de Baraty

Le rapport annuel d'activité 2024 est disponible en téléchargement sur le site internet du SIVALOR (<https://www.sivalor.org/les-publications/>)

c. Évolution par filière de traitement

La part du recyclage et de la valorisation matière et organique augmente progressivement et est supérieure à l'incinération depuis 2007. Après une stagnation en 2022, elle augmente à nouveau très nettement en 2024 pour s'établir à 60.1%.

Voir Annexe 3
Filières de transformation des déchets



Répartition des tonnages par mode de traitement :

Mode de traitement	2023	Répartition		2024	Répartition	
Incineration OM, DIB ⁽¹⁾	18 376	29,6%	35,7%	18 673	27,6%	33,7%
Incineration des encombrants ⁽²⁾	3 748	6,1%		4 088	6,0%	
Valorisation / recyclage ⁽³⁾	21 715	35,1%	57,7%	22 691	33,6%	60,1%
Valorisation / compostage ⁽⁴⁾	14 042	22,7%		17 937	26,5%	
Décharge de classe 3 ⁽⁵⁾	1 443	2,3%	5,0%	1 455	2,2%	4,8%
Décharge de classe 2 ⁽⁶⁾	1 660	2,7%		1 769	2,6%	
Traitement spécifiques (DMS/DEEE)	936	1,5%	1,5%	953	1,4%	1,4%
Réemploi	30	0,05%	0,05%	27	0,04%	0,04%
Total	61 950	100%	100%	67 593	100%	100%

Tonnages collectés sélectivement en vue d'une valorisation

⁽¹⁾ Collecte sur les 27 communes

⁽²⁾ y compris les encombrants de la déchèterie mobile

⁽³⁾ Déchèteries, collectes sélectives des emballages ménagers, cartons DIB

⁽⁴⁾ Déchets verts et souches

⁽⁵⁾ 25% des gravats sont envoyés en ISDI

⁽⁶⁾ Amiante – ciment et tout venant envoyés en ISDND

Évolution des tonnages par filière de traitement :

Filières de traitement	2022	2023	2024	2023 à 2024
Incineration avec énergie ⁽¹⁾	22674	22124	22761	+2,9%
Valorisation matière et organique ⁽²⁾	35343	35757	40628	+13,6%
Décharge ⁽³⁾	3606	3103	3224	+3,9%
Traitement spécifique ⁽⁴⁾	947	936	953	+1,8%
Réemploi ⁽⁵⁾	32	30	27	-9,8%
Tonnage global	62602	61950	67593	+9,1%

Tonnages collectés sélectivement en vue d'une valorisation

⁽¹⁾ Incineration OM, marchés, DIB et encombrants

⁽²⁾ Valorisation / recyclage et valorisation / compostage

⁽³⁾ Décharge de classe 2 et de classe 3 (déchets non inertes et inertes)

⁽⁴⁾ DMS et DEEE

⁽⁵⁾ Uniquement la part des dons reçus en déchèterie

3. Résultats 2024 par service

a. Les déchèteries

Le Pays de Gex possède 4 déchèteries intercommunales semi-urbaines, une déchèterie mobile dans la vallée de la Valserine et une « plateforme capricorne asiatique ». Cette dernière accueille spécifiquement les déchets verts des habitants de la commune de Divonne-les-Bains depuis 2016 et ceux de Grilly depuis 2017. Un broyage fin est opéré sur place afin de lutter contre la propagation de l'insecte, avant transport vers la plateforme de Versonnex.

Depuis mai 2018, les déchèteries principales sont accessibles sur présentation d'un badge ; les barrières à contrôle d'accès sont venues compléter le dispositif sur les déchèteries de Versonnex et Péron en 2023.

	St Genis Pouilly	Versonnex	Péron	Ornex	Vallée Valserine	Plateforme capricorne
Ouverture	1992	1995	1999	2021	2003	2016
Extensions	1997 2014	2001	-	-	-	-
Amplitude d'ouverture	8h30 à 12h et 13h30* à 18h (hiver 17h) du lundi au vendredi 8h30 à 18h (hiver 17h) le samedi 9h à 12h le dimanche *À partir de mai 2022, ouverture à 13h45				4 samedis par mois d'avril à novembre en alternance sur Mijoux et Lélex	Les lundis & du mercredi au samedi : 10h (hiver 9h)-12h30 et 13h30-18h (hiver 17h)
Déchets collectés (particuliers)	Une quinzaine de catégories de déchets (voir annexe 3)				Encombrants, ferrailles, DMS, bois, gravats	Déchets verts
Apports des entreprises et des administrations	Pesés et facturés				Non concerné	Facturés au volume depuis 2021

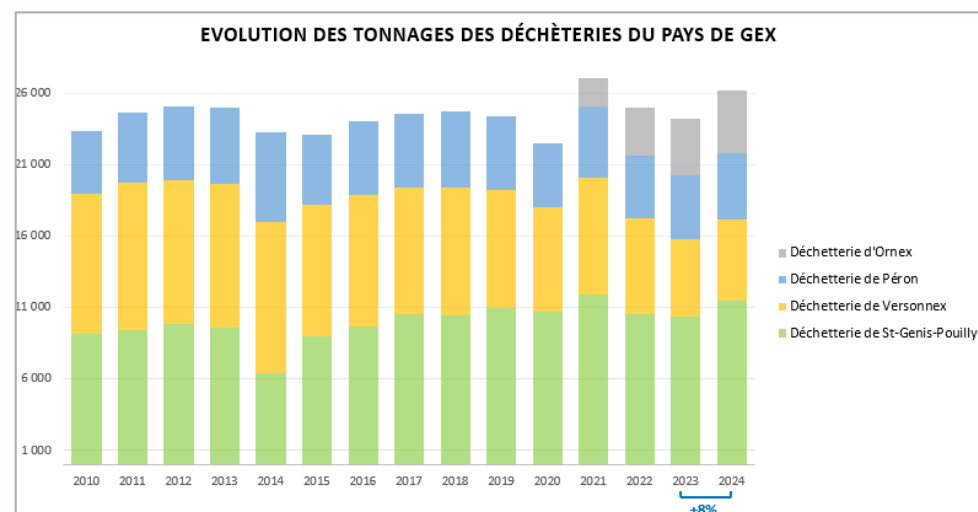
Résultats quantitatifs sur les 4 déchèteries principales :

Après une diminution consécutive au pic de 2021, les tonnages collectés en déchèterie sont à nouveau en forte hausse en 2024 (+8%). La déchèterie de Saint-Genis-Pouilly à la plus forte augmentation et accueille toujours le tonnage le plus élevé. La déchèterie d'Ornex progresse plus que celles de Versonnex et Péron.

	Total	St Genis P.	Versonnex	Péron	Ornex
Tonnage total 2024	26 219	11 468	5 705	4 673	4 373
Répartition en %	100 %	43,7%	21,8 %	17,8 %	16,7 %
Évolution par rapport à 2023	+8,0 %	+10,4%	+5,8 %	+4,7 %	+8,5%
Tonnage des entreprises et des communes	2261	1 018	472	230	541
Part du tonnage des entreprises par rapport au tonnage total	8.5 %	8,9%	8,3%	4,9%	12,4%

À noter que les tonnages de la plateforme capricorne à Divonne sont uniquement comptabilisés au paragraphe « I. plateformes de compostage ».

Évolution des tonnages par catégories de déchets

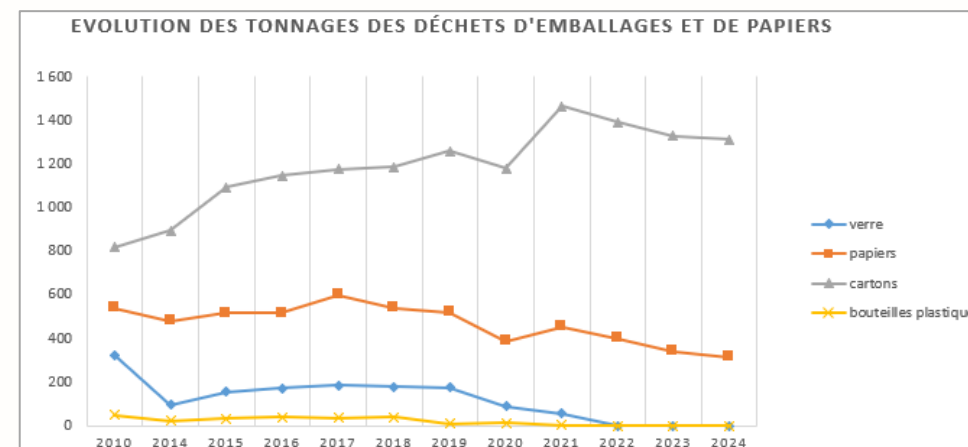
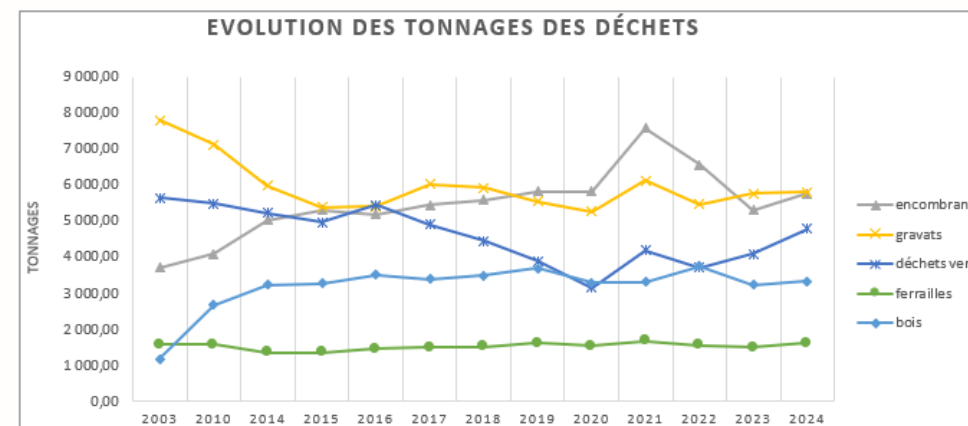


Catégorie	2010	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024	Évolution 2010/2024
Encombrants incinérables	2942	4423	3748	4088	+10,0%	+39%
Encombrants classe 2	1156	2150	1563	1684	+7,8%	+45,7%
Gravats	7132	5476	5770	5820	+0,9%	-18,4%
Déchets verts	5505	3729	4104	4803	+17,0%	-12,8%
Ferrailles	1575	1563	1502	1629	+8,5%	+3,4%
Pneus	73	83	100	162	+61,9%	+123,6%
Bois	2692	3764	3233	3347	+3,5%	+24,3%
Verre (*)	324	0	0	0	-	-
Papiers	539	399	342	315	-7,9%	-41,6%
Cartons	819	1392	1330	1313	-1,3%	+60,3%
Bouteilles plastiques (*)	49	0	0	0	-	-
DMS (yc huiles et batteries)	165	198	202	219	+8,4%	+32,7%
DEEE – PEEFV	366	746	733	731	-0,4%	+99,8%
Ampoules - néons	0	1	0	0	-	-
Piles	6	2	1	4	+197%	-35,7%
Amiante - ciment	41	36	36	43	+19,7%	+4,8%
Espace réemploi	0	32	30	27	-9,8%	-
Placoplâtre	0	0	0	0	-	-
Eco-mobilier /Eco maison ¹⁰	0	1028	1577	2034	+29,0%	-
TOTAL (t)	23385	25023	24271	26219	+8%	+12,1%

Neuf flux sont en forte hausse en 2024 : encombrants incinérables et de classe 2, les déchets verts, les ferrailles, les pneus, les DMS (y compris huiles et batteries), les piles, l'amiante-ciment et les meubles (Eco-mobilier). Le bois dans une moindre proportion ; les gravats et les DEEE restent stables

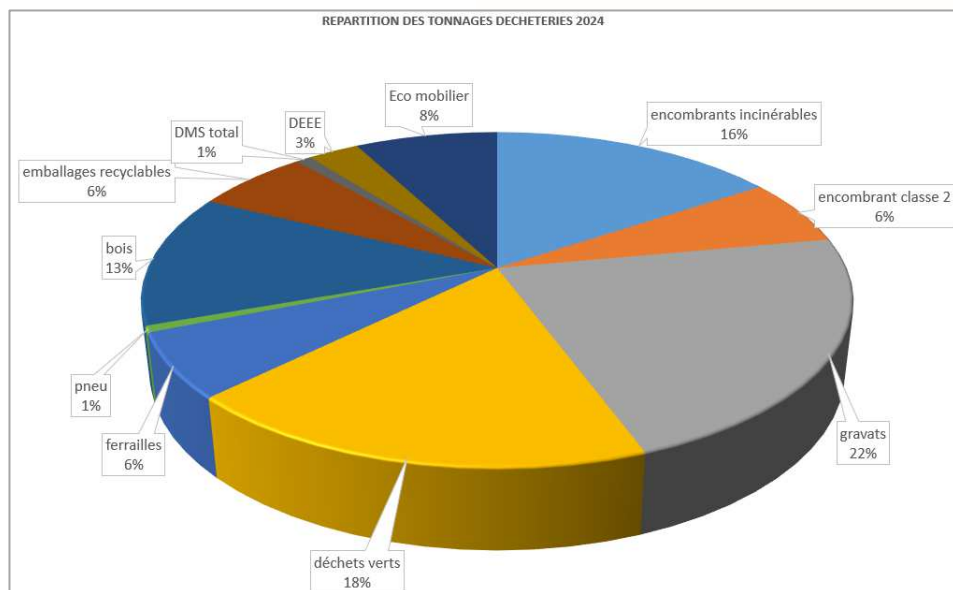
¹⁰ Filière débutée en mai 2017

Tous les autres flux sont à la baisse. Les papiers et le réemploi connaissent les diminutions les plus importantes. À noter que les flux de verre et bouteilles plastiques (*) ne font plus l'objet d'un pesage systématique en déchèterie mais sont bien comptabilisés dans les statistiques globales de collecte sélective. Concernant le réemploi, la baisse déchèterie est largement compensée par la hausse des dons à la ressourcerie d'Ornex (+22%).



Répartition des tonnages

La proportion de chaque flux varie peu d'une année à l'autre. Les déchets verts, les gravats et les encombrants représentent 62% des apports. Les métaux et le bois représentent 19% et les emballages recyclables 6%.



Résultats quantitatifs sur la déchèterie mobile de la Vallée de la Valserine :

Catégories	2010	2022	2023	2024
DMS	Non quantifié ¹¹			
Ferrailles	20	26	28	26
Encombrants	32	50	61	41
Bois	0	37	40	42
Gravats	0	25	22	27
Total	54	138	151	136

¹¹ Déchets traités via la filière des déchèteries principales

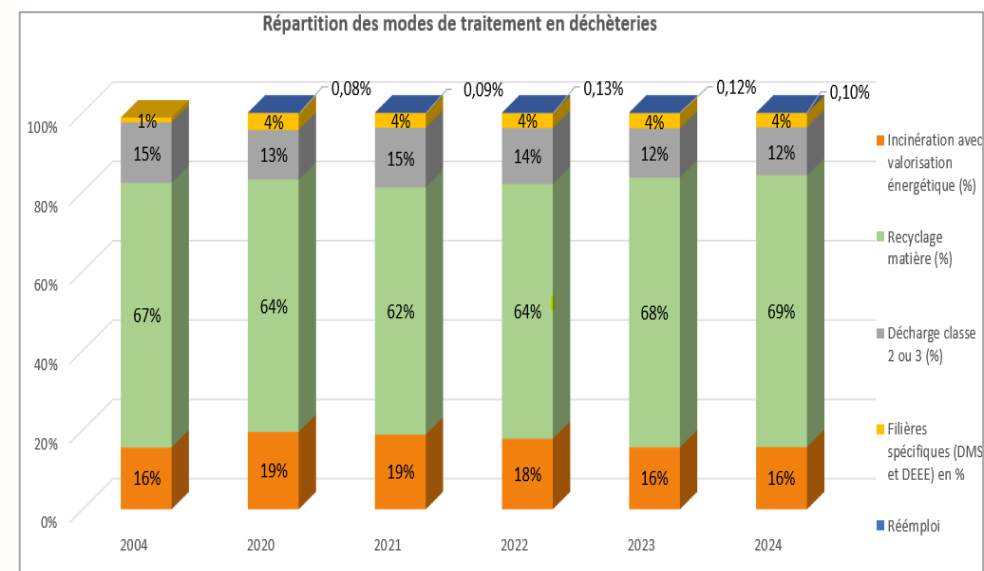
	Lélex	Mijoux	Total
2010	29	25	54
2022	75	63	138
2023	85	66	151
2024	75	61	136
Répartition 2024	55%	45%	100%

Les tonnages collectés en 2024 sont en baisse de 9,5% par rapport à 2023 et 70% sont valorisables (contre 60% en 2023).

Pour rappel, la fréquence de la déchèterie mobile avait été doublée dès 2013, les horaires modifiés et deux nouveaux flux ont été ajoutés afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

Répartition des modes de traitement pour les 5 déchèteries :

La part des déchets envoyés en filière de recyclage est de 69%.

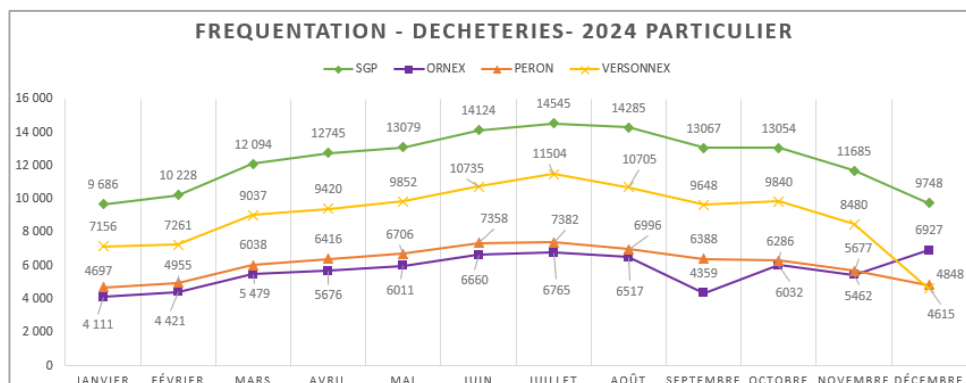


Exploitation des déchèteries principales

L'ouverture de la déchèterie intercommunale d'Ornex a permis de répartir la fréquentation, qui reste cependant encore très soutenue sur Versonnex et Saint-Genis-Pouilly. La fréquentation d'Ornex se rapproche de celle de Péron.

L'ADEME préconise 1 déchèterie pour 15 000 habitants. Avec 4 déchèteries, le Pays de Gex dispose d'un site pour 27 529 habitants. La sur-fréquentation, notamment le week-end, peut avoir une incidence sur la qualité du tri, le compactage des bennes ainsi que sur la sécurité des usagers et du personnel.

Ci-après, la fréquentation mensuelle mesurée grâce au contrôle d'accès en continu (avec barrière) :



La fréquentation moyenne mensuelle par les particuliers est de 36 100 visites en ouverture selon les horaires d'été et de 27 489 visites en ouverture selon les horaires d'hiver. Saint Genis Pouilly reste la plus fréquentée.

État du parc :

La déchèterie de Saint Genis-Pouilly a été agrandie et mise aux normes en 2014 (sécurisation des quais de déchargement pour le déversement des déchets dans les bennes). Sur les 2 autres sites, la sécurisation s'est achevée en 2018. En 2019, une nouvelle signalétique a été installée sur les 3 sites.

La dernière déchèterie intercommunale d'Ornex, ouverte en avril 2021, dispose des dernières normes de sécurité et d'équipements spécifiques pour le vidage des gravats et déchets verts ainsi que d'une signalétique pédagogique sur les filières.



Trémie de déversement des déchets verts et quai de déchargement de la déchetterie d'Ornex

En 2024, il y a eu un accident impliquant du personnel de déchetterie. Aucun accident n'est à déplorer concernant les usagers.

b. Collecte « Allô encombrants »

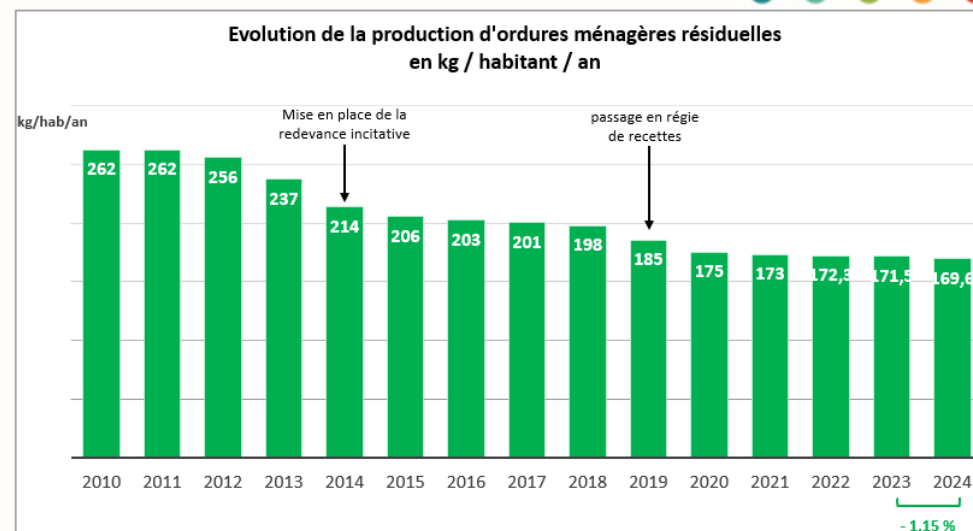
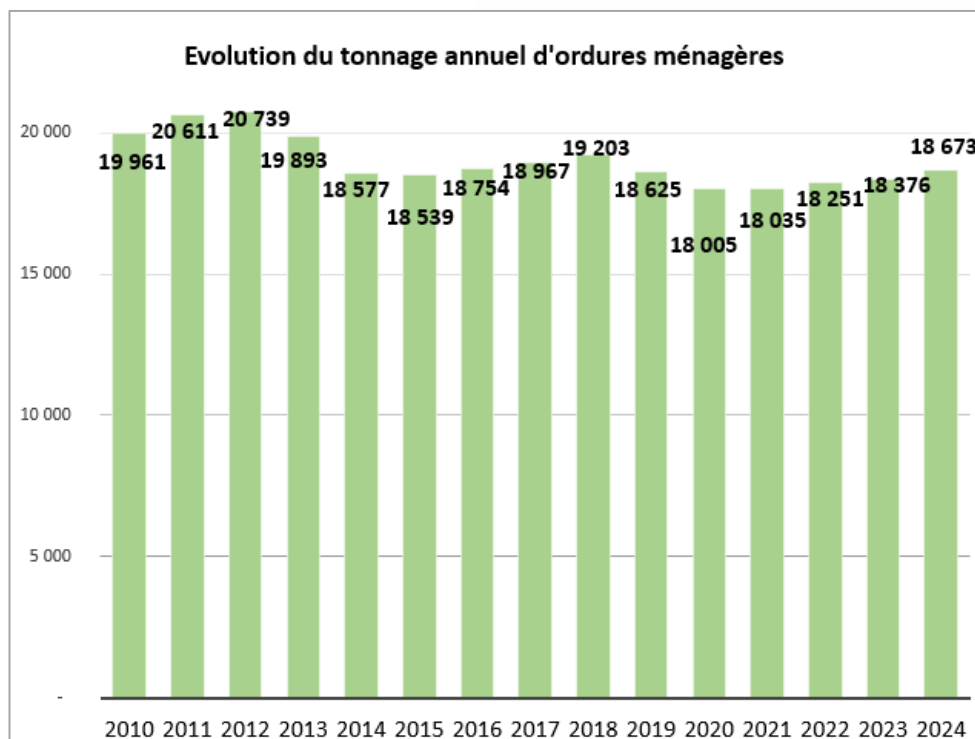
C'est un service complémentaire aux déchèteries et destiné aux particuliers qui n'ont pas les moyens de se rendre en déchèterie. La collecte est effectuée sur inscription auprès de la Ressourcerie (par téléphone ou via le site internet « monservicedechets.com »).

Collecte « Allô Encombrants »	2022	2023	2024
Tonnage annuel (en tonnes)	47	39	45
Nombre de points collectés avec dépôts	590	521	618
Nombre de kilomètres parcourus	3461	2 985	4060

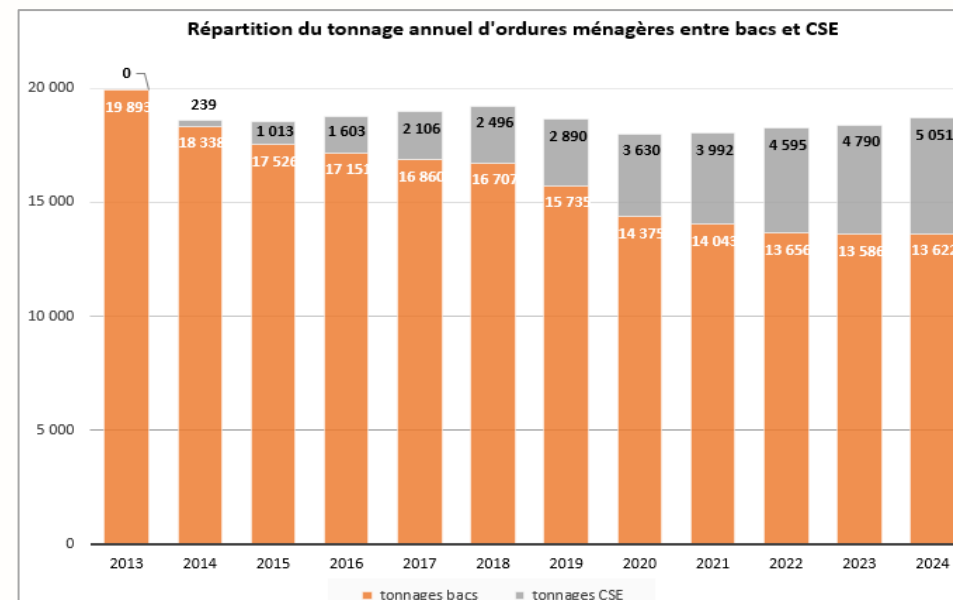
Une collecte particulière des encombrants est également réalisée dans le Quartier Prioritaire de la Ville à Ferney-Voltaire. En 2024, ce service a mobilisé les équipes de la Ressourcerie sur 51 demies-journées pour 28,85 tonnes collectées.

c. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

18 673 tonnes d'ordures ménagères et assimilés ont été collectées sur l'ensemble des 27 communes soit un tonnage en légère hausse par rapport à 2023 (+1,6%). Globalement, il n'y a pas d'évolution saisonnière marquée du tonnage collecté. La production d'ordures ménagères par habitant était restée stable de 2007 jusqu'en 2011. La baisse constatée sous l'impulsion de la redevance incitative depuis 2012 est confirmée en 2024 avec une baisse de -1,15% par rapport à 2023.



5051 tonnes qui ont été collectées en CSE soit 27% du volume total collecté, ce qui représente une hausse de 5% par rapport à 2023.



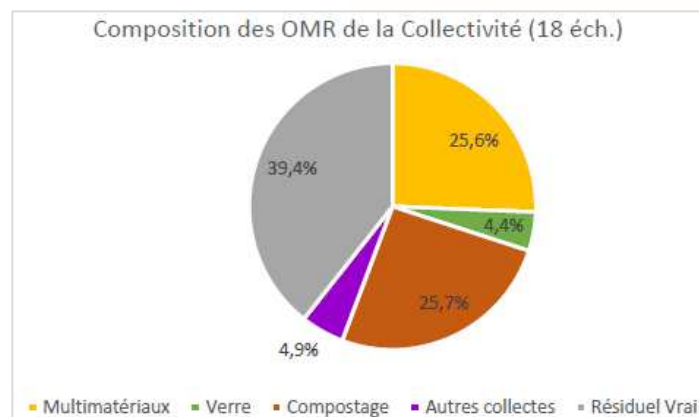


Collecte d'un conteneur semi-enterré
avec un camion « Évolupac »

Composition des OMR en 2024 :

Les caractérisations du contenu des ordures ménagères permettent d'appréhender l'évolution du comportement des habitants dans leurs gestes de consommation et de tri et de repérer les marges de progression. Depuis 2012, des campagnes annuelles de caractérisation sont réalisées par le SIVALOR sur chacune de ses intercommunalités adhérentes. Les différents échantillons prélevés à chaque campagne sont représentatifs des différentes typologies d'habitat sur le Pays de Gex.

Les résultats sont présentés lissés sur les 18 derniers échantillonnages (source : SIVALOR 2024).



Cela signifie que :

- 30% pourraient être triés (emballages et papiers),
- 4,9% pourraient être orientés vers les déchèteries,
- 25,7% pourraient être compostés.

Qualité et sécurité du service :

Les camions sont équipés de GPS afin de permettre le suivi quotidien des circuits de collecte. Les anomalies sont suivies grâce à l'outil KIZEO et remontent en temps réel à l'Agglo, ce qui permet aux services d'apporter une réponse immédiate en cas de réclamation d'usagers. Pour la collecte en porte-à-porte, la première anomalie concerne les bacs débordants, puis les puces bloquées et les bacs cassés, non conformes ou non sortis, puis les difficultés de passage des équipages (élagage, travaux, stationnement gênant, neige etc.). Elles représentent au total moins de 1% de l'ensemble des levées de bacs.

Les réclamations pour la collecte en CSE portent sur les tambours bloqués, les pannes du contrôleur d'accès (sacs coincés le plus souvent) ou des badges défectueux, mais surtout sur les dépôts de déchets laissés au pied des conteneurs par des usagers peu respectueux. Ces dépôts font l'objet d'un ramassage spécifique par l'agglo et les communes.

Les circuits de collecte sont organisés de telle manière à respecter la recommandation R388 / R437 de la CNAM relative aux mesures de sécurité préventives. En 2024, deux accidents du travail ont été recensés à l'agence SUEZ du Pays de Gex.

d. Collecte sélective des emballages et papiers ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire s'effectue sur 2 flux :

- Verre,
- Multi matériaux qui regroupe les anciens flux de flacons plastiques et métaux (dits « non fibreux ») et de papiers/ cartonnettes (dits « fibreux »).

Les cartons volumineux sont toujours collectés en déchèterie.

Le tonnage global des emballages ménagers avait augmenté fortement sous l'impulsion de la redevance incitative, puis avait diminué entre 2020 et 2022. Après une reprise de + 9,8 % en 2023 (due principalement aux extensions de consignes de tri), l'augmentation se poursuit pour atteindre +3,1% en 2024 et ce malgré la diminution du flux verre. Quant à la collecte des gros cartons, elle revient en 2024 au niveau de 2022 après avoir subi une baisse -4,3% entre 2022 et 2023. Ces observations sont à mettre en perspective des habitudes de consommation qui évoluent.

Pour rappel, l'arrêt de la collecte du flux verre en porte-à-porte en 2019 avait impacté négativement le tonnage PAP au profit de la collecte en PAV.

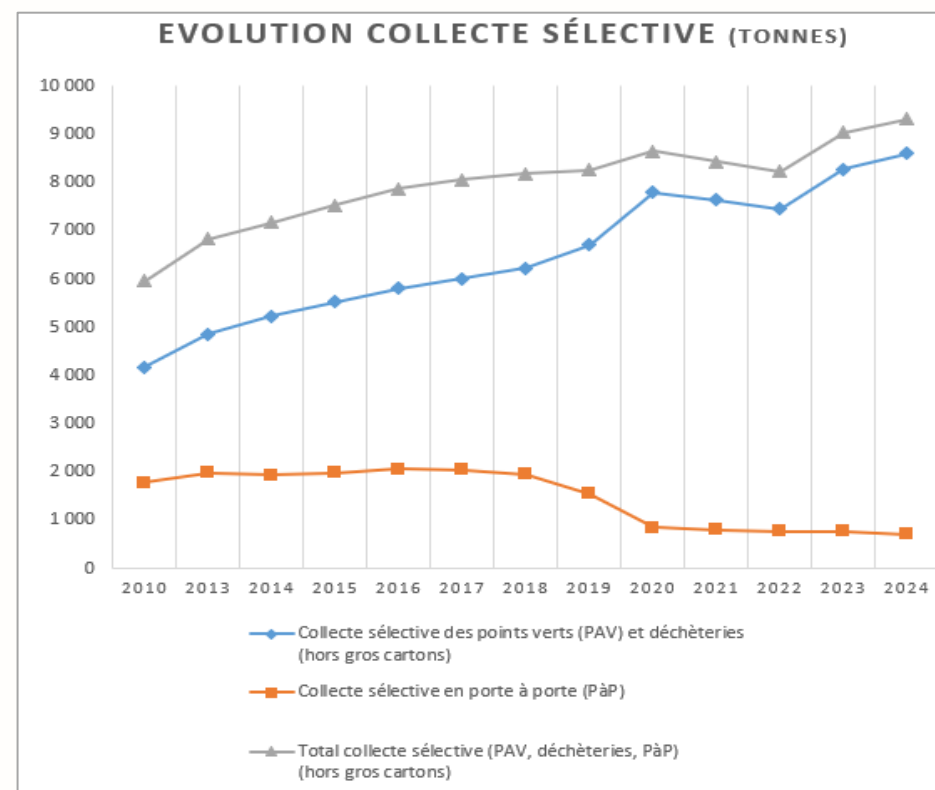
Répartition par mode de collecte	2010	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Collecte sélective des points verts (PAV) et déchèteries (hors gros cartons)	4178	7453	8270	8595	+3,9%
Total points verts hors déchèteries	3226	7053	7928	8281	+4,4%
Collecte sélective en PAP	1790	775	767	719	-6,2%
Total collecte sélective (PAV, déchèteries, PAP) (hors gros cartons)	5882	8228	9038	9315	+3,1%
Total gros cartons	819	1350	1292	1343	+4,0%
Total collecte sélective (yc gros cartons)	6787	9578	10330	10658	+3,18%

Évolution par matériaux	2023/2024	2010/2024
Verre	-5,1%	+34,2%
Multimatériaux, anciennement (NF+F)	+10,0%	+77,3%
Gros Cartons	+4,0%	+64 %



Colonnes aériennes de tri mises en place par le SIVALOR et colonnes semi-enterrées de l'Agglo

Voir Annexe 4
Planning des collectes





Répartition par matériaux	Verre	Papiers / Cartonnette	Plastique et Métaux	Gros Cartons	Total
Tonnages 2010	2 937	2 513	518	819	6787
Tonnages 2022	3 949	2 673	1 607	1 350	9 578
Tonnages 2023	4 155	4 883		1 292	10 330
Tonnages 2024	3 941	5 374		1 343	10 658
Pourcentage	37%	50%		13%	100%

Ratios	Tonnage collecté en 2024	kg/hab/an en 2024
Verre	3941	36
Plastique Alu		
Papiers Cartonnettes ⁽¹⁾	5374	49
Total collecte sélective (hors gros cartons)	9315	85
Gros cartons	1343	12
Total collecte sélective (yc gros cartons)	10658	97

(1) Points Verts, porte-à-porte et déchèteries (hors gros cartons)

La qualité de la collecte sélective

Chaque année, le SIVALOR réalise des campagnes de caractérisation par flux et par mode de collecte permettant d'évaluer la qualité du tri. La moyenne lissée sur les échantillons prélevés, montre une qualité qui reste à améliorer tant sur le porte à porte que sur l'apport volontaire.

Taux de refus	2024
Multimatériaux	21.7%

Le taux de refus cible préconisé à ne pas dépasser est de 16%

e. Collecte des cartons DIB en porte-à-porte

La collecte est réalisée hebdomadairement dans les zones commerciales et les centres-villes. Depuis 2007, l'intercommunalité fournit également des bacs pour améliorer les conditions de stockage et la qualité de la collecte. Depuis fin 2006, les commerces de Mijoux et Lélex déposent leurs cartons aux 2 bennes fermées déposées dans ces communes. Une benne carton a été installée fin 2016 pour les commerces du Col de la Faucille.

407 entreprises sont inscrites et participent à la collecte en porte-à-porte ; le tonnage collecté connaît une baisse de 17% entre 2023 et 2024.

	2022	2023	2024
Tonnage cartons DIB PAP	484	488	408
Tonnage cartons Lélex/Mijoux	39	30	22
Tonnage global	523	518	430
Évolution N-1	+10,8%	-1,0%	-17%

f. Collecte séparée des déchets alimentaires

Dans le cadre de l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets et en complément des solutions de compostage de proximité déjà mises en œuvre, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a mené une expérimentation de collecte séparée en apport volontaire des déchets alimentaires des ménages de septembre 2023 à septembre 2024.

Lors du conseil communautaire du 25 septembre 2024, les élus de Pays de Gex agglo ont décidé le déploiement progressif de cette collecte sur de nouveaux quartiers d'ici 2027.



Le bilan de ce nouveau service destiné à l'habitat collectif dense est positif et les résultats sont encourageants. En 2024 :



11 points de collecte répartis sur 5 communes : Gex, Prévessin-Moëns, Thoiry, Saint-Genis-Pouilly et Ornex



615 foyers inscrits à l'expérimentation (2000 foyers situés dans le périmètre)



28.81 tonnes de biodéchets collectés et compostés sur la plateforme de Péron



Bonne qualité des biodéchets déposés

g. Fourniture et maintenance des bacs

Les collectes des OMR en porte-à-porte, du tri sélectif, des DIB-DAC et des cartons s'effectuent en bacs.

La CAPG dispose ainsi d'un parc de 25 577 bacs, dont elle assure en interne la maintenance. 1 516 interventions ont été réalisées en 2024 dont 91% sont liées à un mouvement de bacs (ajouts, retraits, échanges).

132 interventions de maintenance ont été effectuées pour remplacer des bacs volés, vandalisés ou cassés.

h. Fourniture, pose et maintenance des conteneurs (semi-)enterrés

Les conteneurs de proximité sont équipés d'un contrôleur d'accès qui permet d'individualiser la production des OMR des foyers de l'habitat collectif. Pour cela, 2 badges et un guide d'utilisation sont distribués aux foyers recensés lors de chaque mise en service.

Jusqu'à fin octobre 2023, ces conteneurs étaient obligatoires pour les nouveaux programmes immobiliers et venaient progressivement s'implanter sur l'habitat

existant dès 30 logements rattachés. Les lieux d'implantation sont dorénavant étudiés au cas par cas, par quartier et en concertation avec les communes.

À fin 2024 étaient installés :

- 619 conteneurs d'ordures ménagères (+40 en 2024),
- 568 conteneurs de tri sélectif (+52 en 2024).

23 091 foyers sont rattachés au mode de collecte conteneur OMR avec contrôle d'accès.

Les conteneurs (cuve intérieure et extérieure) sont lavés et désinfectés 1 fois par semestre. Les tambours sont nettoyés mensuellement. La maintenance est à la fois préventive et curative : en 2024, 1579 interventions curatives ont été déclenchées pour vérifier le bon fonctionnement du contrôleur d'accès ou du conteneur ou le déblocage des tambours.

Les conteneurs en service par commune au 31/12/2024 sont :

COMMUNES	CONTENEURS EN SERVICE	COMMUNES	CONTENEURS EN SERVICE
Cessy	29	Mijoux	17
Challex	2	Ornex	41
Chevry	5	Péron	24
Chezery Forens	8	Pougny	5
Collonges	11	Prévessin-Moëns	40
Crozet	11	St Genis Pouilly	74
Divonne les Bains	51	St Jean de Gonville	16
Échenevex	15	Sauverny	5
Farges	13	Ségny	11
Ferney Voltaire	77	Sergy	4
Gex	84	Thoiry	16
Grilly	1	Vesancy	0
Léaz	1	Versonnex	10
Lelex	12	TOTAL	583



En haut, à gauche, conteneurs installés à Mijoux et Lélex

En haut, au milieu, un conteneur enterré « Minimax »

En haut, à droite, conteneurs semi-enterrés « Rotomax »

En bas, contrôleur d'accès et conteneurs semi-enterrés « Semimax »



i. Collecte et gestion des incivilités

Face aux incivilités, Pays de Gex agglo a intensifié ses efforts depuis 2021. En complément du travail réalisé par les services communaux de voirie et de propreté, un service de ramassage des dépôts sauvages, à la fréquence adaptée sur la semaine, est désormais en place. Ces dépôts sont souvent retrouvés au pied des conteneurs d'ordures ménagères ou des colonnes de tri et ce dispositif cible spécifiquement 69 points où les dépôts sont importants sont récurrents. Les déchets issus de ces incivilités représentent 2,4% de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés en 2024.

j. Plateformes de compostage du Pays de Gex

AWT, prestataire du SIVALOR, est l'exploitant des 2 sites de compostage du Pays de Gex :

- À Baraty (Péron), il effectue le compostage des déchets verts par aération forcée sur la plateforme depuis 2011. Ce site réceptionne également les gros bois, souches et chutes de bois pour une utilisation en filière bois énergie. En 2013, il s'est agrandi de 1 220 m² pour le stockage de compost fini. Depuis septembre 2023, un caisson de fermentation à température

contrôlée traite les déchets alimentaires (ou biodéchets) de l'expérimentation.

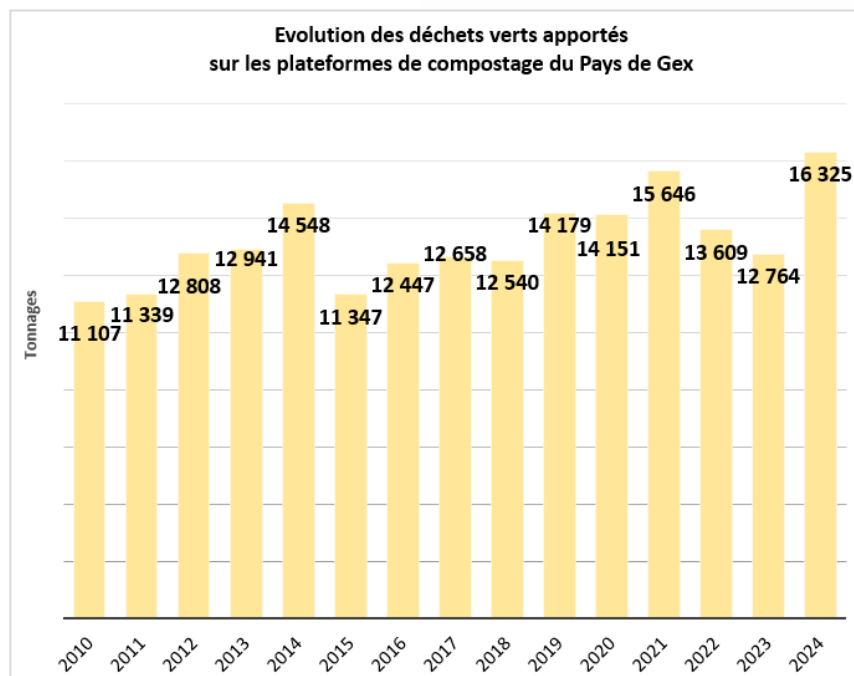


- À Versonnex, il accueille les déchets verts provenant de la déchèterie contigüe et les apports directs des professionnels et communes du secteur, et ceux de la plateforme « capricorne ». Il n'y a plus de compostage sur site depuis fin 2010, les déchets verts sont transformés, par broyage et tri, en matière végétale qui est ensuite compostée en bout de champs par convention avec les agriculteurs.

Les deux sites reçoivent aussi en direct les déchets verts des particuliers lors des pics de fréquentation en déchèteries et pour les gros apports.

Depuis 2007, la quantité de déchets verts réceptionnés reste supérieure à 10 000 tonnes. Après une baisse significative en 2022 et 2023, le tonnage augmente à nouveau fortement en 2024 pour atteindre 16 325 tonnes. Les conditions météorologiques influencent pour bonne partie les écarts de tonnages constatés d'une année sur l'autre.

1 612 tonnes de souches et gros bois ont également été traitées en 2024. Plusieurs pics mensuels de production sont constatés sur les 2 sites, au printemps et à l'automne.



La répartition des tonnages entre les sites de Versonnex et Baraty est la suivante :

	Versonnex	Baraty	Total	Répartition Versonnex	Répartition Baraty
2010	11 107	- ¹²	11 107	100%	-
2022	9 971	3 638	13 609	73,3%	26,7%
2023	8 850	3 914	12 764	69,3%	30,7%
2024	11 591	4 734	16 325	71,0%	29,0%

La qualité des déchets verts livrés sur les plateformes est contrôlée : les indésirables tels que les plastiques ou la ferraille sont retirés.

La part des apports directs des particuliers aux 2 plateformes est importante et représente 43% des tonnages traités.

Le compost obtenu

En tenant compte du compostage au champ, la quantité produite en 2024 est de 6 892 tonnes à Versonnex. Pour Baraty, la production de produits est de 2 525 tonnes.

L'ensemble du compost produit par AWT répond à la norme NF U 44 051 et aux critères du Label Écologique Européen pour la maille 0/25mm (pour la teneur en éléments traces tels que les métaux lourds). Les analyses montrent également l'absence de germes pathogènes. Le Lemansol® est aussi conforme à la charte régionale RISPO et est labélisé ECOCERT.

Les débouchés de compost mûr sont multi-filières, en vrac (très majoritairement) ou en sacs. La filière agricole reste majoritaire.



Vues au sol et aérienne de la plateforme de compostage de Baraty

k. UVE de Valserhône

Sur les 128 085 tonnes d'ordures ménagères et assimilées prises en charge en 2024, l'UVE a incinéré 124 649 tonnes et a produit 72 065 MWh d'électricité dont 80,4% revendu à EDF. 28 864 tonnes de mâchefers ont été valorisées en travaux routiers et 3 522 tonnes de métaux ferreux et non ferreux ont été recyclés après incinération.

¹² Ouverture du site de Baraty en 2011



UVE de Valserhône

Sa performance énergétique est d'un niveau élevé (indice de performance $Pe = 0,884$) ce qui permet de bénéficier d'un taux de TGAP réduit. Les rejets gazeux sont en nette diminution depuis le remplacement du système de traitement des fumées en 2023, et sont en dessous, voire très en dessous des seuils réglementaires.

Pour plus de détails, le rapport annuel de l'UVE est téléchargeable sur le site internet du SIVALOR (<https://www.sivalor.fr/les-publications/>).

I. Décharges de Baraty, Pougny et Saint-Jean-de-Gonville

L'intercommunalité a en charge la réhabilitation et le suivi post-exploitation de ces 3 anciennes décharges d'ordures ménagères du Pays de Gex. Aucune d'entre-elles n'a accueilli de déchets ménagers après avril 1999 et elles ont fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation en 2003.

Ce sont des installations classées pour la protection de l'environnement. Les sites de Pougny et de Saint-Jean-de-Gonville ne demandent qu'un entretien paysager annuel et un suivi de la stabilité de la couverture.

Dans le cadre du suivi post-exploitation sur 30 ans et conformément à l'arrêté préfectoral du 13 mars 2001, des analyses complètes sont effectuées une fois par an sur les eaux de l'Annaz et sur les lixiviats, avant et après traitement par lagunage sur le site de Baraty.

En octobre 2016, un glissement de terrain a été constaté au niveau de la première lagune sur le flanc sud (côté Annaz). Afin de préserver la digue, les lixiviats avaient été détournés en direction de la deuxième lagune. Les analyses des lixiviats et sur l'Annaz montrent l'efficacité du traitement sur les 2 lagunes restantes et l'absence d'impact des rejets sur le milieu naturel.

La plateforme de compostage installée sur le site de Baraty comporte son propre système de traitement des eaux par lagune aérée complétée d'un lit de sable

filtrant planté de roseaux. Ces eaux sont recyclées en arrosage des andains en cours de fermentation. Les analyses effectuées sur la surverse en milieu naturel (2 mois environ) montrent des teneurs inférieures à la norme de rejets autorisée.

VI. Les indicateurs financiers

Le budget du service Gestion et Valorisation des Déchets est un budget annexe à autonomie financière de la Communauté d'agglomération. La comptabilité analytique permet de connaître les dépenses par type de prestations.

Il est financé principalement par la redevance incitative et la redevance des apports en déchèteries, et dans une moindre proportion, par les subventions des éco-organismes, les ventes de matériaux et la participation d'une commune extérieure.

Les marchés de prestations de service de collecte et de traitement des déchets sont soumis soit au taux réduit de TVA fixé à 5,5%, soit à un taux intermédiaire de 10%, selon qu'il s'agisse ou non de prestations en rapport avec la collecte sélective ou la valorisation matière des déchets.

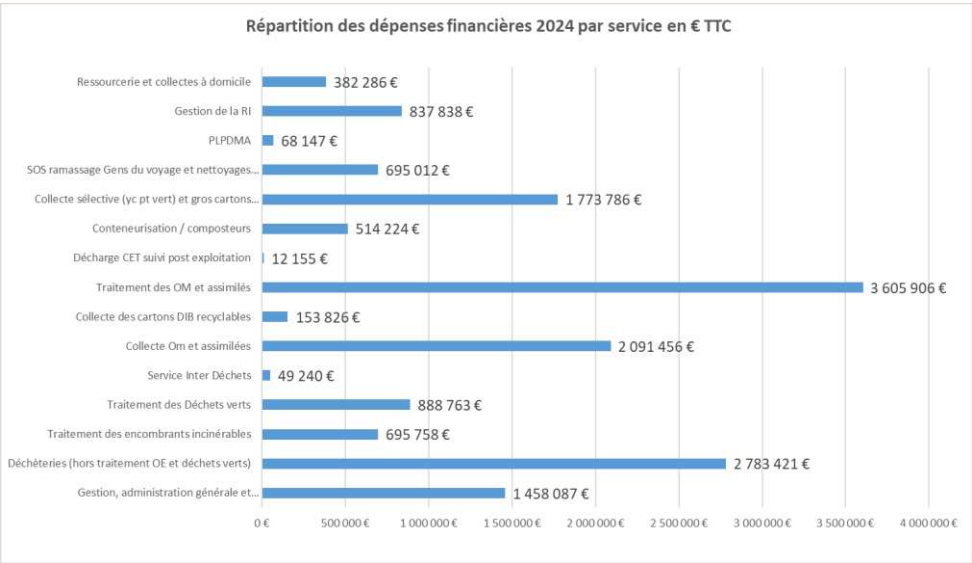
1. Vision globale des dépenses budgétaires 2024

FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024
Budget	14 203 934€	15 043 871€	17 855 112 €

INVESTISSEMENT	2022	2023	2024
Budget	2 084 439€	2 783 664€	1 421 956 €

a. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES EN FONCTIONNEMENT	MONTANTS 2022	MONTANTS 2023	MONTANTS 2024
Charges à caractère général	5 412 854 €	5 176 052 €	6 011 944 €
Consommables : eau, énergie, poste et téléphones	212 800 €	123 022 €	205 584 €
Assurances et Taxes	1 987 €	2 007 €	88 €
Entretien des bâtiments location maintenance des équipements	116 679 €	179 134 €	282 350 €
Entretien du matériel roulant	8 923 €	15 068 €	10 295 €
Fournitures diverses, petits équipements, vêtements	11 325 €	73 011 €	7 507 €
Etudes et recherche	5 640 €	68 595 €	40 905 €
Formations – documentations	2 656 €	2 722 €	10 045 €
Publications – distributions	17 953 €	19 169 €	2 838 €
Honoraires divers, actes contentieux	12 256 €	19 305 €	13 674 €
Remboursement frais budget général	79 251 €	49 572 €	- €
sous total	469 471 €	551 606 €	573 286 €
Contrats de prestations de services	4 943 383 €	4 624 446 €	5 438 658 €
Charges de personnel	2 057 876 €	2 235 509 €	2 361 373 €
Autres charges de gestion courante	5 185 900 €	6 125 549 €	7 326 241 €
Contribution SIVALOR	4 810 351 €	5 955 958 €	6 940 252 €
Contribution CCPB	67 235 €	- €	127 062 €
Pertes sur créances irrécouvrables	138 723 €	- €	11 175 €
Compensation financière des communes	169 591 €	169 591 €	247 752 €
Charges financières	15 950 €	11 195 €	10 536 €
Charges exceptionnelles	231 230 €	111 200 €	631 358 €
Dotations aux amortissements	1 300 124 €	1 384 366 €	1 513 660 €
TOTAL DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT	14 203 935 €	15 043 871 €	17 855 112 €



b. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANTS 2022	MONTANTS 2023	MONTANTS 2024
Remboursement emprunt	292 667 €	219 500 €	219 500 €
Logiciels, serveur, mobilier, matériel de bureau, atelier, terrain	70 354 €	35 148 €	17 636 €
Engin, manutention et petits matériels	12 161 €	169 558 €	12 274 €
Travaux d'amélioration des déchèteries et plateforme Capricome	50 896 €	178 742 €	39 560 €
Conteneurs (bacs)	55 685 €	14 092 €	106 976 €
Composteurs / lombricomposteurs	47 220 €	219 418 €	223 387 €
Conteneurs semi enterrés et enterrés OMR et tri	736 733 €	1 698 502 €	702 391 €
Amortissement des subventions	60 357 €	60 357 €	60 357 €
Etudes et travaux futures déchèteries et ressourcerie	758 367 €	41 559 €	39 874 €
Mise en place ECT extension consigne tri/multimatériaux	- €	146 788 €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 084 439 €	2 783 664 €	1 421 956 €
Déficit antérieur reporté	- €	- €	- €
TOTAL AVEC DEFICIT ANTERIEUR	2 084 439 €	2 783 664 €	1 421 956 €
Restes à réaliser	457 943 €	132 305 €	80 000 €

c. Rémunération des marchés de prestation de service

Objet de la prestation	Prestataire	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024
Divers	GIE EPAV'SERVICE (épaves voitures)	8 520 €	8 078 €	- €
	MAUFFREY	212 499 €	108 913 €	- €
	AUTRES PRESTATAIRES	69 552 €	9 352 €	5 010 €
Collecte « Allô Encombrants »	CHABLAIS SERVICE PROPRETE (lava)	- €	- €	- €
Collecte des ordures ménagères, DIB et collecte sélective en porte à porte, carton, et DALIM	AGCR - ALFA 3A	39 486 €	- €	- €
	SUEZ CENTRE EST	1 825 970 €	1 732 619 €	2 774 590 €
Redevance Incitative : maintenance des équipements et éditique	SULO SAS / CORUS / CHABLAIS SERVICE PROPRETE	893 071 €	815 079 €	509 984 €
gens du voyage - Divers bennes	SUEZ CENTRE EST	55 788 €	36 692 €	- €
Evacuation des déchets collectés en déchèteries, évacuation des bennes CTM et carton La Vallée	SUEZ CENTRE EST	1 155 178 €	1 407 468 €	1 326 872 €
	NABAFFA	165 533 €	146 450 €	247 605 €
	TRIADIS	165 070 €	177 362 €	174 648 €
	DESBIOLLES	- €	- €	18 696 €
	AWT	10 296 €	15 685 €	10 255 €
Concession ressourcerie	AGCR AGENT VALORISTE	9 359 €	- €	- €
	AGCR - ALFA 3A	- €	166 748 €	370 998 €
TOTAL		4 610 323 €	4 624 446 €	5 438 658 €

d. Contribution versée au SIVALOR

CONTRIBUTIONS	MONTANT 2022	MONTANT 2023	MONTANT 2024
Administration Générale	127 128 €	128 546 €	132 138 €
Collecte sélective (points d'apport volontaire, porte à porte et transfert)	335 300 €	927 565 €	1 613 270 €
Compostage des déchets verts	807 894 €	962 588 €	881 219 €
Incinération des encombrants, des ordures ménagères et DIB	3 540 029 €	3 937 259 €	4 313 625 €
TOTAL	4 810 351 €	5 955 958 €	6 940 252 €

2. Le mode de financement

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le service est financé par la Redevance Incitative (RI). Les participations des communes extérieures, les droits de dépôt en déchèteries, les aides des éco-organismes et les différentes subventions ou recettes issues de la vente des déchets recyclables et valorisés représentent seulement 10% des recettes globales

a. Les recettes

FONCTIONNEMENT - Recettes	2022	2023	2024
Redevance Incitative	14 108 644 €	14 327 427 €	14 267 793 €
Excédent N-1	3 506 262 €	3 886 079 €	4 964 598 €
Recettes ventes de matériaux	- €	- €	689 183 €
Recettes diverses et subventions	147 970 €	569 589 €	518 186 €
Redevance déchèteries	266 780 €	245 897 €	262 915 €
Amortissement subventions	60 357 €	60 357 €	60 357 €
Recettes exceptionnelles SIVALOR	- €	919 119 €	- €
TOTAL	18 090 013 €	20 008 469 €	20 763 032 €

Le résultat d'exercice 2024 en fonctionnement est de -2 256 678 € pour un résultat de clôture de fonctionnement de 2 907 920 €. L'excédent antérieur a été consommé de 40%.

INVESTISSEMENT - Recettes	2022	2023	2024
Affectation excédent de fonctionnement	- €	- €	- €
Régul sur immobilisation (basculé du 203 au 23)	332 528 €	- €	- €
Emprunt	- €	- €	- €
Avance versée sur commande	- €	- €	- €
FCTVA	150 690 €	453 301 €	90 315 €
Subvention	154 859 €	207 410 €	191 083 €
Amortissement	1 300 124 €	1 384 366 €	1 513 660 €
Excédent antérieur	4 644 382 €	4 498 144 €	3 759 557 €
TOTAL	6 582 583 €	6 543 221 €	5 554 615 €

b. Facturation de la redevance incitative

La redevance incitative est proportionnelle au volume d'ordures ménagères résiduelles produit par chaque foyer.

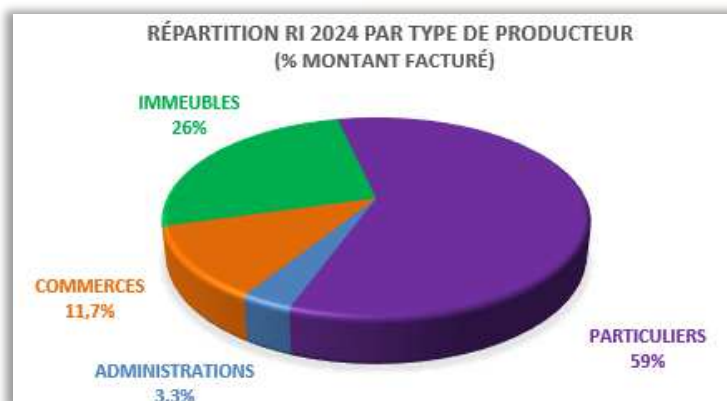
Ce volume est comptabilisé selon 2 modes de collecte :

- À chaque vidage de bac par les camions de collecte grâce aux puces électroniques d'identification installées.
- À chaque dépôt de sac poubelle en conteneur (semi-)enterré à contrôle d'accès.

Chaque foyer possède 2 badges lui permettant d'accéder aux déchèteries, et d'ouvrir les tambours des conteneurs (semi-)enterrés à contrôle d'accès s'il est rattaché à ce mode de collecte. De par leur situation particulière touristique, l'utilisation de sacs prépayés remplace l'utilisation de badges sur les communes de Mijoux et Lélex.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la facturation est assurée en régie auprès de laquelle s'effectue les encaissements. 85 619 factures ont été émises en 2024 pour un montant total de 14 267 793 €.

En 2024, les ménages représentent 85% du montant facturé, et les commerces et administrations 15%. Cette répartition est stable d'une année sur l'autre.



¹³ Le ratio comprend tous les frais de gestion et de recouvrement. Il englobe aussi les commerces et administrations.

c. Ratios

Dépenses de fonctionnement et montant recouvert auprès de l'utilisateur

	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement (€ TTC)	134 €/hab. 227 €/tonne	140 €/hab. 243 €/tonne	162 €/hab. 264 €/tonne
RI¹³	133 €/hab.	134 €/hab.	130 €/hab.

Coûts nets TTC

Les coûts ci-dessous représentent les coûts nets de fonctionnement par filière (hors investissement), déductions faites des recettes diverses, en € TTC.

	Coût par tonne 2023	Coût par tonne 2024	Coût par habitant 2023	Coût par habitant 2024
Déchèteries (hors traitement OE et déchets verts) + DEEE	83 €	76 €	19 €	18 €
Collecte des OMR, DIB-DAC (hors marchés)	72 €	112 €	12 €	19 €
Traitement des déchets verts	76 €	54 €	9 €	8 €
Transfert et traitement des incinérables (OMR, DIB, OE)	155 €	189 €	32 €	39 €
Collecte sélective (collecte, tri et traitement)	88 €	160 €	8 €	15 €
Collecte et traitement des OMR	226 €	305 €	39 €	52 €
Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA)			1 €	1 €
Ressorcerie et collectes à domicile			2 €	3 €

3. Gestion de la redevance incitative

Ouverte en 2019, l'unité d'accueil à l'utilisateur située à St Genis Pouilly et composée d'une équipe de 10 agents qui remplissent les missions suivantes :

- Accueil du public à la Maison des Usagers Gessiens,
- Gestion des demandes et des réclamations des usagers,
- Mise à jour de la base de données,
- Établissement et encaissement des factures de redevance incitative et d'apports en déchèterie en régie (la phase contentieuse étant gérée par le Trésor Public).



Les usagers bénéficient d'un espace personnel en ligne où ils peuvent :

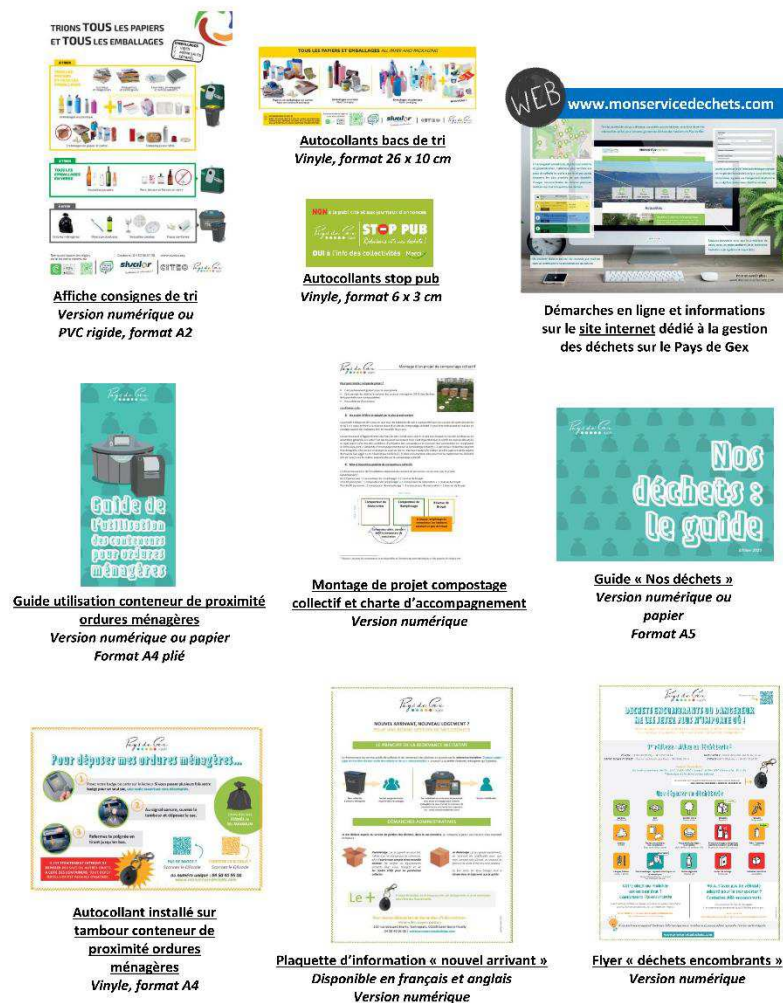
- Consulter l'historique de leurs levées ou accès au conteneur de proximité,
- Consulter la liste de leurs équipements individuels (badges et/ou bacs),
- Consulter et payer leurs factures.

Les moyens de contact des usagers auprès de l'unité d'accueil se répartissent comme suit :

- 1460 appels/mois, pic à 1780 appels (35,1%),
- 2190 emails/mois, pic à 3315 emails (52,7%)
- 466 visites/mois, pic à 683 visites (11,2%),
- 43 courriers/mois (1,0%).

VII. La communication

Plusieurs supports de communication sont mis à disposition des usagers dans les points d'accueil de Pays de Gex agglo, via les Mairies et les syndic/bailleurs.



Un stand est également déployé lors des manifestations ou événements sur les communes.



Un site internet dédié est disponible : www.mon servicedechets.com

Cet outil développé par SUEZ et mis à disposition de l'Agglo depuis 2017 permet aux usagers :

- De connaître les jours de collecte de la commune dans laquelle ils résident
- De connaître les gestes de tri et les équipements à proximité de chez eux
- De faire des demandes en ligne (obtenir un composteur, signaler son déménagement, etc.)
- D'avoir accès aux grilles tarifaires de la redevance incitative
- D'être informés sur les actualités du service



En 2024, on recense en moyenne 8 363 connexions par mois (contre 6 385 en 2023) avec un pic de visites à 803 connexions par jour le 9 mars 2024 (période de facturation). Les pages les plus vues étant « faire une demande », « plus d'infos » et « guide du tri ».

Une moyenne de 641 demandes par mois a été enregistrée sur le site mon servicedechets.com (contre 716 en 2023). Les typologies des demandes se répartissent comme suit :

- 31% : déménagements/emménagements,
- 19% : bac et/ou badges (équipements),
- 15% : composteurs/lombricomposteurs,
- 12% : facturation,
- 23% : divers (collecte, enlèvement d'encombrants...)

À noter qu'en 2024, Pays de Gex agglo a développé son propre site internet dédié aux déchets. Au 1^{er} janvier 2025 mesdechets.paysdegex.fr remplacera mon servicedechets.com.

Gestion des collectes

Afin de faire respecter les règles de collecte aux usagers, des scotchs et des accroche-bacs sont apposés sur les bacs non conformes :





VIII. Glossaire

ADEME = Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CE et CSE = Conteneur Enterré et Conteneur Semi-Enterré

Ce sont des équipements de collecte d'ordures ménagères et/ou de tri sélectif en apport volontaire.

Collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV)

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

Collecte en Porte-À-Porte (PAP)

« Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs. »

DEEE ou D3E = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastique, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

DIB-DAC = Déchets Industriels Banals et Déchets des Artisans et des Commerçants

« Ils regroupent les déchets ni inertes ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les OMR. »

DMA = Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, l'assainissement collectif, le nettoyage des rues, les marchés ne relèvent pas de ce périmètre. »

DMS = Déchets Ménagers Spéciaux ou DDS = Déchets Diffus Spécifiques

« Ce sont des déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. »

DNDNI = Déchets Non Dangereux Non Inertes

« Généralement, on les définit par défaut comme étant ceux qui ne présentent aucune des caractéristiques spécifiques aux déchets dangereux et qu'on désigne parfois comme « déchets banals » »

ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

OMR = Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. »

PLPDMA = Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

« Il consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire. »

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.) »



SIVALOR = Syndicat Intercommunal de VALORisation

« Il a pour seule compétence la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits dans le territoire de ses adhérents. C'est-à-dire qu'il organise et qu'il est responsable du recyclage, du compostage et de l'incinération des déchets des habitants qu'il regroupe. »

Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes

« Elle est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction, etc. Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit. »

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Ce terme englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

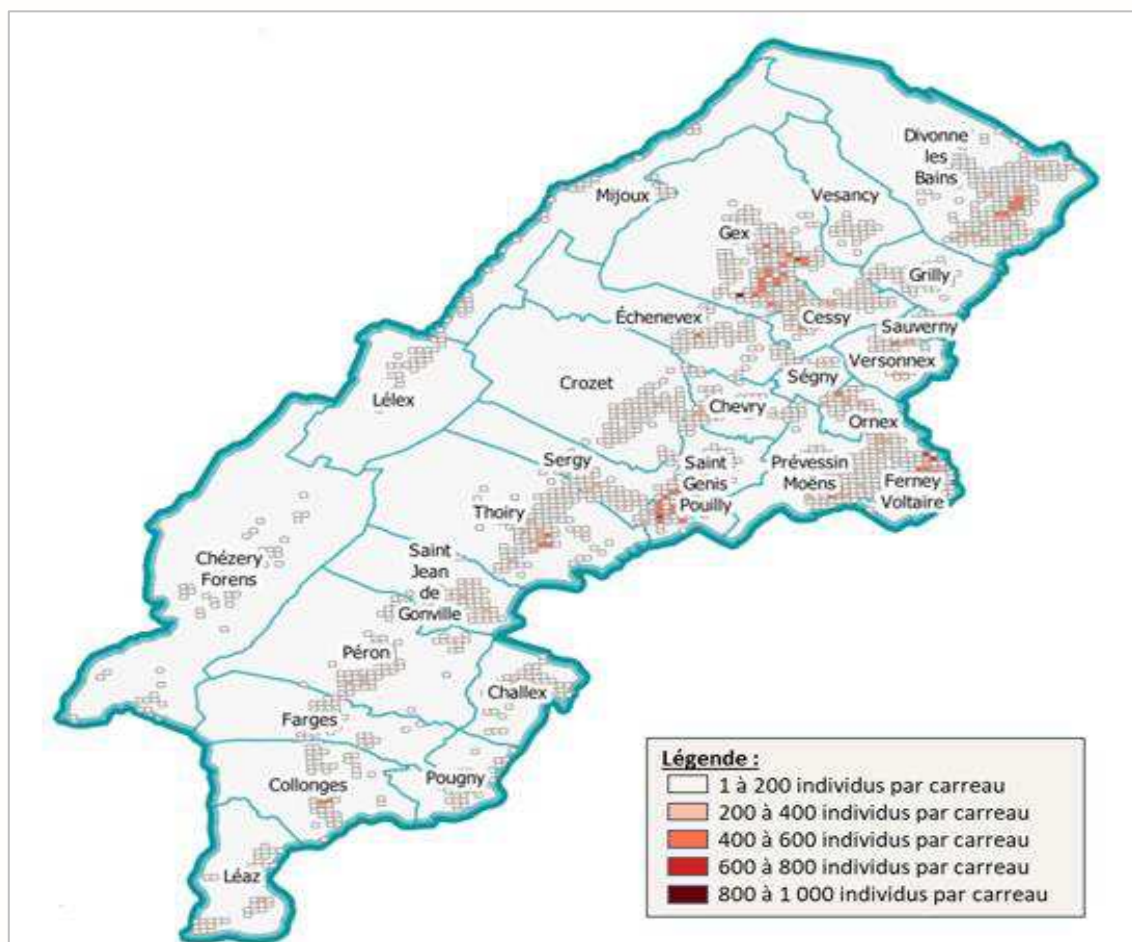
Sources :

- « Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » de l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- Site internet du SIVALOR : <https://www.sivalor.org/>
- Site officiel de l'administration française : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23497>

IX. Annexes

Annexe 1 – Répartition des habitants sur le territoire	34
Annexe 2 - Les services de collecte par commune.....	35
Annexe 3 - Filières de transformation des déchets collectés en déchèteries.....	36
Annexe 4 - Planning des collectes.....	37

Annexe 1 – Répartition des habitants sur le territoire



CA PAYS DE GEX AGGLO	Population DGF 2024
Cessy	5 547
Challex	1 722
Chevry	2 348
Chezery Forens	588
Collonges	2 337
Crozet	2 420
Divonne les Bains	11 513
Echenevex	2 277
Farges	1 101
Ferney Voltaire	12 049
Gex	13 730
Grilly	960
Léaz	854
Lelex	826
Mijoux	872
Ornex	5 000
Péron	2 972
Pougny	868
Prevessin Moëns	9 781
Saint Genis Pouilly	15 042
Saint Jean de Gonville	2 085
Sauvigny	1 069
Ségny	2 520
Sergy	2 348
Thoiry	6 502
Versonnex	2 264
Vesancy	520
TOTAL (27 communes)	110 115

Annexe 2 - Les services de collecte par commune

LES SERVICES DE COLLECTES DANS LES COMMUNES - 2024

Commune	Population DGF 2024	Collecte des Ordures Ménagères et DIB-DAC en PAP et CSE	Collecte Allô Encombrants en PAP	Accès aux déchèteries du PDG	Collecte des cartons DIB en PAP	Collecte Sélective des emballages ménagers ⁽²⁾	Points verts (nb de sites)
	110 115		sur RDV		volume < à 2 m3	immeubles de 6 logements et plus	295
CESSY	5 547	C1	oui	oui	oui	C1	15
CHALLEX	1 722	C1	oui	oui			2
CHEVRY	2 348	C1	oui	oui		C1	6
CHEZERY-FORENS	588	C1	oui	déchèterie de Valserhône			3
COLLONGES	2 337	C1	oui	oui		C1	9
CROZET	2 420	C1	oui	oui		C1	7
DIVONNE LES BAINS *	11 513	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	25
ECHENEVEY	2 277	C1	oui	oui			7
FARGES***	1 101	C1	oui	oui			4
FERNEY VOLTAIRE *	12 049	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	28
GEX *	13 730	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	37
GRILLY	960	C1	oui	oui	oui ⁽¹⁾		2
LEAZ	854	C1	oui	déchèterie de Valserhône			4
LELEX***	826	C1 à C3	oui	déchetterie mobile	Bennes cartons sur place		5
MUJOUX***	872						6
ORNEX	5 000	C1	oui	oui	oui	C1	16
PERON	2 972	C1	oui	oui		C1	12
POUGNY	868	C1	oui	oui		C1	5
PREVESSIN-MOENS **	9 781	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	22
SAINT-GENIS POUILLY **	15 042	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	37
SAINT-JEAN DE GONVILLE	2 085	C1	oui	oui			1
SAUVERNY	1 069	C1	oui	oui	oui ⁽¹⁾	C1	4
SEGNY	2 520	C1	oui	oui	oui	C1	6
SERGY	2 348	C1	oui	oui		C1	3
THOIRY	6 502	C1	oui	oui	oui	C1	18
VERSIONNEX	2 264	C1	oui	oui	oui ⁽¹⁾	C1	10
VESANCY	520	C1	oui	oui			1

* DIVONNE LES BAINS, FERNEY VOLTAIRE & GEX : C2 secteur du centre ville et grands immeubles

**ST GENIS POUILLY et PREVESSIN MOENS : C2 secteur du centre ville et grands immeubles

*** Collecte uniquement en CSE

⁽¹⁾ ajout en 2019 - ⁽²⁾ : arrêt de la collecte du flux verre en porte à porte 2018-2019

nombre de sites = avec au moins une colonne de chaque flux

LEGENDE :

C 1 : collecte une fois par semaine

C 2 : collecte deux fois par semaine

CSE : conteneur semi-enterré de proximité

DIB-DAC : déchets issus d'une activité

professionnelle dont la nature est assimilable

aux ordures ménagères

Collecte sélective des emballages ménagers en bacs selon 2 flux :

Bouteilles et bocaux en Verre,

Papiers, journaux/magazines -Cartonnettes,

avec Bouteilles et flacons plastiques-emballages aluminium

Annexe 3 - Filières de transformation des déchets collectés en déchèteries

MATERIAUX	TRANSFORMATION	DESTINATIONS PRINCIPALES
Batteries	Les batteries sont broyées : séparation des plastiques et des parties métalliques, récupération de l'acide (envoyé en station d'épuration), les oxydes de plomb et métalliques récupérés, sont envoyés dans les fours (transformation en plomb métallique) puis dans une cuve de raffinage pour la production d'alliages. Le plastique est broyé et réutilisé pour la fabrication de nouveaux bacs de batterie, Le plomb est également utilisé pour de nouvelles batteries.	Collecte TRIADIS Centres de traitement agréés par l'Agence de l'Eau: TREDI (68) (38) TRIADIS (76) (39) RA ARGENTS (69) RECYLEX / EPUR (71)
Bois	Après dernier tri et broyage, il devient panneaux de particules ou combustible pour chaudières à bois.	Traitement : SUEZ Rv bois (69) Destinations : EGGER Rambervillers (88), IKEA INDUSTRY Lure (70)
Déchets verts	Après broyage et fermentation aérobie, les déchets verts sont transformés en compost sur les plateformes de compostage de Versonnex et Peron (Baraty)	AWT Versonnex et Peron (01)
Meubles	Envoyés en centres de tri, ils sont ensuite regroupés par famille de matériaux pour être ensuite recyclés ou transformés en combustible.	Collecte Eco-Mobilier
Objets encombrants objets légers	Incinération à l'usine du SIFEAGE avec récupération d'énergie. Les objets de grande dimension doivent passer dans un broyeur avant d'être brûlés.	UVE Valserhône (01)
Objets encombrants Classe 2	Déchets encombrants divers non incinérables (plâtres, laine de verre, vitres...)	ISDND SUEZ Satolas (38)
Ferrailles	Elles subiront une compression puis un cisailage en vue d'obtenir un produit calibré qui sera expédié en direction des fonderies.	DERICHEBOURG (69)
Gravats	75% valorisés en Travaux Publics, après tri et concassage Le résiduel va en ISDNDI	NABAFFA St Jean de Gonville (01)
Placoplâtres	Triés et recyclés dans une usine de placoplâtres	prétraitement Ets NANTET (73) usine PLACO (73)
Huiles de vidange	Incinérées en cimenteries comme combustible ou régénération au 2/3.	Collecte par la SRRHU Régénération à Rouen
Huiles Végétales	Traitées avec les DMS	Collecte TRIADIS Centres de traitement agréés par l'Agence de l'Eau: TREDI (68) (38) TRIADIS (76) (39) RA ARGENTS (69) RECYLEX / EPUR (71)
Papier/cartonnettes	Triés et recyclés dans la production de caisses cartons, de journaux, papiers en mélange ou non avec de la matière première.	EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / sous-traitant GUERRIN/ MINERIS
Cartons		EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / co-traitant MINERIS
Boîtes d'aluminium	Reprise par les usines de fonderie Transformation en pièces pour automobiles	EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / sous-traitant G GUERRIN/ MINERIS
Verre	Le verre est envoyé vers des centres de traitement qui vont ôter les impuretés par broyage ou calibrage. On obtient alors le calcin qui est réutilisé par les verreries où il est réincorporé avec de la matière première à hauteur de 50%.	Collecte GUERIN Andrézieux-Bouthéon (42) Destination : Verrerie O-I Labégude (07)
Piles	Tri des piles mercures, nickel/cadmium et alcaline/saline. Traitement : Récupération du mercure, réutilisation du cadmium.	Corepile
Flaconnages Plastiques	Tri des différentes catégories de plastiques : PET, PEHD. Envoi vers les industries pour la fabrication de PVC, tube pour réseau assainissement PET en fibre de renfort ou d'isolation, PEHD en flacons.	EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / sous-traitant GUERIN
Pneus	Triés pour rechapage ou pour recyclage sous forme de granulats ou de poudrette (pour revêtement de sol) ou pré-broyés ou incinérés en cimenterie comme combustible.	GRANULATEX (74) via ALIAPUR
DMS (déchets ménagers spéciaux)	Déchets du bricolage ou produits ménagers, 10 catégories de produits ayant chacun un traitement adapté : traitement physico-chimique, incinération en centres spécialisés, régénération.	Collecte TRIADIS Centres de traitement agréés par l'Agence de l'Eau: TREDI (68) (38) TRIADIS (76) (39) RA ARGENTS (69) RECYLEX / EPUR (71)
Amiante - ciment	Les bodybennes sont envoyées en ISDND dans une alvéole spécifique	ISDND SUEZ Roche le Molière (42)
DEEE	Démantèlement et dépollution (traitements spécifiques des tubes cathodiques/gaz). Broyage pour valorisation matière.	TRIALP (73) via ECOSYSTEMES / OCAD3E (devient ECOSYSTEM en juin 2019)
Néons - Ampoules	Envoyés vers une usine spécialisée dans le recyclage des lampes. Le mercure y est extrait et éliminé selon des normes environnementales et les matières (verre, métaux...) sont triées puis utilisées dans la fabrication de nouveaux produits.	Recylum (devient ECOSYSTEM en juin 2019)

Annexe 4 - Planning des collectes



COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF (immeubles de 6 logements et plus)
CESSY	MERCREDI	LUNDI
CHALLEX	JEUDI	
CHEVRY	LUNDI	MARDI
CHEZERY-FORENS	LUNDI	
COLLONGES	JEUDI	JEUDI
CROZET	VENDREDI	JEUDI
DIVONNE LES BAINS - (secteur 1A) Centre-ville - (secteur 1B) Tout habitat * - (secteur 2) Écart et habitat pavillonnaire* --> * Les immeubles des secteurs 1 et 2 ont une collecte supplémentaire :	MARDI et VENDREDI MARDI LUNDI VENDREDI	MERCREDI MERCREDI MERCREDI
ECHENEVEX	MERCREDI	
FARGES	JEUDI	
FERNEY VOLTAIRE - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) habitat pavillonnaire (hors centre-ville)	LUNDI et JEUDI LUNDI et JEUDI LUNDI	VENDREDI VENDREDI
GEX - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville + Tougin - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) ** habitat pavillonnaire (hors centre-ville et hors Tougin) --> ** Les pavillons à partir du 1065 Route de la Faucille jusqu'au col	MARDI et VENDREDI MARDI et VENDREDI VENDREDI LUNDI	LUNDI LUNDI
GRILLY	MERCREDI	
LEAZ	JEUDI	
LELEX / MIJOUX	LUNDI (hors saison) LUNDI et VENDREDI (Vacances de Noël) LUNDI, MERCREDI et VENDREDI (Vacances de Février)	
ORNEIX	LUNDI	MARDI
PERON	JEUDI	JEUDI
POUGNY	JEUDI	JEUDI
PREVESSIN-MOENS - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) habitat pavillonnaire (hors centre-ville)	MARDI et VENDREDI MARDI et VENDREDI MARDI	MARDI MARDI
SAINT GENIS POUILLY - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) habitat pavillonnaire (hors centre-ville)	MARDI et VENDREDI MARDI et VENDREDI MARDI	JEUDI JEUDI
SAINT JEAN DE GONVILLE	JEUDI	
SAUVERNY	MERCREDI (y compris les Genévriers)	MERCREDI
SEGNY	MERCREDI	MERCREDI
SERGY	VENDREDI	JEUDI
THOIRY	JEUDI	MARDI
VERSONNEX	MERCREDI (sauf les Genévriers)	MERCREDI
VESANCY	LUNDI	

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
DE L'AIN

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf juillet
Le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération s'est
réuni en session ordinaire, Bâtiment Grange - Salle du Conseil,
135, rue de Genève - 01170 Gex à 19 heures 00 sous la présidence de
M. Patrice DUNAND, Président.

*Affichage de la convocation
03 juillet 2025*

Nombre de délégués présents : 42.

Nombre de pouvoir(s) : 8.

Présents : Mme Muriel BENIER, M. Hubert BERTRAND, M. Michel BRULHART,
Mme Aurélie CHARILLON, M. Jean-Claude CHARLIER, M. Jacques DUBOUT, M. Patrice DUNAND,
Mme Isabelle HENNIQUAU, M. Jack-Frédéric LAVOUE, M. Denis LINGLIN, Mme Isabelle PASSUELLO,
M. Pierre-Marie PHILIPPS, M. Daniel RAPHOZ, M. Bernard VUAILLAT, M. Vincent SCATTOLIN,
Mme Patricia REVELLAT, M. Lionel PERREAL, Mme Martine JOUANNET, Mme Véronique BAUDE,
Mme Monique GRAZIOTTI, Mme Dominique COURT, M. Georges DESAY, Mme Véronique GILLET,
Mme Virginie ZELLER, M. Guy JUILLARD, Mme Christine DUPENLOUP, Mme Christine BLANC,
Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, M. Gilles CATHERIN, M. Chun Jy LY, M. Max GIRIAT,
M. Roger GROSSIORD, M. Jean-Pierre SZWED représenté par Mme Brigitte FLEURY, M. Gaëtan COME,
Mme Annie MARCELOT, Mme Marie-Christine BARTHALAY, M. David MUNIER représenté par
Mme Colette MARTIN, Mme Martine VIALLET, M. Bernard MUGNIER, M. Daniel DEREN,
Mme Monique GONZALEZ, Mme Chantal HARS.

Pouvoir : M. Jean-Pierre FOUILLOUX donne pouvoir à M. Bernard MUGNIER, Mme Khadija UNAL donne
pouvoir à M. Daniel RAPHOZ, M. Loïc VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme Dominique COURT,
Mme Agathe BOUSSER donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARLIER, Mme Séverine RALL donne pouvoir à
Mme Aurélie CHARILLON, Mme Céline FOURNIER donne pouvoir à M. Michel BRULHART,
Mme Sharon JONES donne pouvoir à M. Jack-Frédéric LAVOUE, Mme Patricia LOTH donne pouvoir à
M. Vincent SCATTOLIN.

Absents excusés : M. Christophe BOUVIER, M. Ivan RACLE, Mme Anne FOURNIER .

Secrétaire de séance : Mme Muriel BENIER.

N°2025.00212

Objet : Présentation du Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Madame la vice-présidente déléguée à la gestion et à la valorisation des déchets rappelle les dispositions de l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que soit présenté chaque année à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le contenu de ce rapport 2024 tient compte des indicateurs techniques de collecte et de traitement, ainsi que les indicateurs financiers prévus par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 pris en application de la loi relative à la Transition Énergétique par la Croissance Verte (TECV).

Elle donne ainsi la lecture du rapport 2024, dressé par les services de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Il sera ensuite transmis, d'une part, au Maire de chaque Commune membre qui devra le présenter à l'occasion de son Conseil municipal, et d'autre part, à Madame la préfète pour information. Ce rapport sera mis à disposition du public dans chaque Commune et à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, notamment sur son site Internet.

Le rapport annuel 2024 portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté d'agglomération et sa présentation synthétique sont joints en annexe.

Ce rapport a été présenté à la Commission cadre de vie du 17 juin 2025 et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 8 juillet 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-17-1, L.5216-5 et D.2224-3,

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, décide, à la majorité des votants
(1 Abstention et 1 Ne prend pas part au vote) :**

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2024, ci-annexé, portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex ;
- **DE CHARGER** Monsieur le président, ou son représentant, de notifier cette délibération et le rapport à Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
le Président et la secrétaire de séance
Certifié conforme
Gex, le 09 juillet 2025

Le Président
Patrice DUNAND

La secrétaire de séance

Muriel BENIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-240100750-20250709-2025_00212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.